

CONFÉRENCE MÉTROPOLITAINE
DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

**« POUR UNE CULTURE PARTAGÉE
DANS LE PÔLE MÉTROPOLITAIN »**

Février 2016

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
Quelle conception de la culture ?	4
Comment aborder ce thème de la culture à l'échelle du pôle métropolitain ?	6
Quelle démarche d'investigation ?	6
Vers un pôle « facilitateur culturel » ?	7
Annonce du plan	9
CHAPITRE 1 : DE L'HÉRITAGE À LA MODERNITÉ : À LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ MÉTROPOLITAINE ET D'UN RÉCIT PARTAGÉ	10
Un patrimoine culturel sous toutes ses formes ouvert sur l'innovation	10
Une forte présence artistique, riche de diversités professionnelles mais aussi amateurs	13
Le textile, fil de transversalité entre art, créativité et industrie	15
De l'histoire industrielle à l'innovation et à la culture scientifique, technique et sociale	16
Propositions	19
CHAPITRE 2 : ATTRACTIVITÉ, APPROPRIATION ET APPARTENANCE	23
Attractivité des grandes institutions	23
Attractivité d'un territoire par l'appropriation : le citoyen acteur	24
Attractivité par l'émergence et l'innovation	27
Propositions	30

CHAPITRE 3 : LA CULTURE, LEVIER DE COHÉSION SOCIALE ET VECTEUR DE COHÉSION TERRITORIALE	34
Culture pour tous, culture par tous	35
Le dialogue des cultures pour mieux « vivre ensemble »	36
La culture : outil de la laïcité et de l'émancipation solidaire	38
Propositions	40
CHAPITRE 4 : LA CULTURE, POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMPOSANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	43
Développement économique et développement des personnes	43
Au sein du Pôle aussi, la culture est un « investissement nécessaire » !	44
La culture « à l'heure du numérique » : le croisement prometteur entre création artistique et innovations technologiques	46
Culture, économie sociale et solidaire, développement durable	47
« Comment financer la culture ? »	49
Développement économique et développement du capital culturel	50
Propositions	51
CONCLUSION	54
RÉCAPITULATION DES PROPOSITIONS	56
ANNEXES	59
Annexe 1 : Le texte de la saisine	60
Annexe 2 : Rappel de l'organisation et du calendrier de travail du groupe projet	62
Annexe 3 : Programme des visites-rencontres et liste des participants	63

INTRODUCTION

Considérant la culture comme un vecteur de développement économique et d'attractivité, mais aussi de cohésion sociale et d'identité, c'est-à-dire comme un **enjeu d'intérêt métropolitain** pour contribuer au bien-vivre et au bien-être des habitants concernés, les élus du pôle métropolitain ont saisi, le 24 janvier 2013, la conférence métropolitaine des conseils de développement (CMCD) afin qu'elle produise une réflexion sur la culture dans toutes ces dimensions et propose des actions pour donner consistance et visibilité à cet enjeu¹.

Une telle saisine, porteuse de préoccupations de « vivre-ensemble », est en phase avec la **vocation citoyenne de la CMCD**, instance participative. Dès 2011, dans le cadre de leur contribution sur le projet de constitution du pôle, la culture apparaissait dans les échanges entre les 4 CDD comme l'un des domaines prioritaires à prendre en compte par le pôle métropolitain et des propositions d'actions étaient formulées².

C'est dire que la CMCD a accueilli avec grand intérêt - voire enthousiasme - cette saisine, dont l'exercice s'est cependant révélé assez vite complexe. Le groupe-projet, regroupant une vingtaine de membres des quatre conseils de développement qui s'est alors constitué, a dû se mettre d'accord sur la conception de la culture à retenir puis sur la spécificité qu'il y avait à aborder un tel thème à l'échelle du pôle métropolitain, avant de pouvoir engager une démarche ascendante d'investigation qui lui est apparue comme la plus adéquate pour répondre à la saisine, y compris par des propositions adaptées au rôle essentiellement « facilitateur » du pôle³.

Quelle conception de la culture ?

Le large spectre de la saisine sur la culture a d'emblée interrogé le groupe-projet, la culture recouvrant dès lors des réalités très variées, au-delà des disciplines artistiques, telles que pratiques culturelles, lieux de création ou de diffusion, événements, rôle social ou de brassage social de la culture..., mais aussi plus généralement ce qui fait sens dans un territoire en termes de valeurs partagées par la population.

1 Cf. en *Annexe 1* le texte de la saisine

2 Cf. *Contribution sur le projet de constitution d'un pôle métropolitain en région lyonnaise*, 20 juin 2011, p. 9-10

3 Cf. en *Annexe 2* le rappel de l'organisation et du calendrier de travail du groupe-projet

C'est pourquoi, il a été choisi de travailler à partir d'une **acception large de la culture** telle qu'elle est définie, en quelque sorte de manière anthropologique, par l'UNESCO dans la Déclaration de Mexico le 6 août 1982.

« Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ; la culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent. »⁴.

Il a ainsi semblé souhaitable de lire les quatre axes proposés par la saisine, la culture comme facteur de développement économique, d'attractivité et de rayonnement, de cohésion territoriale et sociale, d'identité métropolitaine, au travers d'un ensemble de fonctions et de valeurs qui leur donnent sens et légitimité :

- enrichissement, épanouissement individuel et plaisir individuel y compris physique (rires, larmes...), plaisir de partage
- élévation des niveaux de connaissance dans un territoire dont une partie des emplois ouvriers évolue vers des emplois tertiaires de plus en plus qualifiés,
- aptitude à dialoguer avec des cultures différentes, à créer et gérer des liens sociaux au-delà de la cellule familiale ou du quartier, à comprendre le monde,
- capacité à souhaiter s'engager dans des actions sociales et citoyennes, à développer un sentiment d'appartenance à un territoire large, à une identité collective, etc...

Cette définition élargie de la culture qui a fait consensus au sein du groupe remet donc l'être humain, son développement personnel et l'apprentissage de valeurs humaines, au centre du débat. La culture ainsi conçue permet la valorisation et l'attractivité d'un territoire par des pratiques professionnelles et amateurs proches des citoyens. Elle doit aussi être accessible à tous, favoriser l'expression des dons de chacun, et permettre aux citoyens d'en être les acteurs.

⁴ Notons que cette définition de la culture par l'UNESCO dans sa Déclaration de 1982 diffère sensiblement de celle que cette institution avait adoptée lors de sa Convention de 1972 qui liait essentiellement la culture au fait de jouir des arts. En 2003, l'UNESCO élargira cette définition de 1982 en y intégrant notamment comme nécessité la sauvegarde du **patrimoine immatériel**. En 2007, la Déclaration de Fribourg, élaborée par un groupe d'experts internationaux coordonné par Patrice Meyer-Bisch, enrichira cette définition en fondant la culture sur l'accès de tous, individus et groupes, à la dignité humaine et aux **droits culturels**. Nous reviendrons ultérieurement sur ces aspects essentiels.

Comment aborder ce thème de la culture à l'échelle du pôle métropolitain ?

L'échelle du Pôle Métropolitain pour penser la culture bouscule les habitudes, voire les compétences légales ou réglementaires. Dès l'énoncé de la saisine, et à plusieurs reprises lors des travaux du groupe, nous avons été en effet confrontés à ce que nous pouvons appeler le « **paradoxe des compétences** » en matière culturelle, s'agissant des communes, des intercommunalités et du Pôle métropolitain.

En effet, si la culture est traditionnellement considérée comme une « compétence partagée », et qu'elle le demeure d'ailleurs dans le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en cours de discussion au Parlement, cela est entendu « entre les communes, les départements, les régions et l'Etat » mais non pour les intercommunalités, régies par les principes de spécialité et d'exclusivité restreignant leurs compétences à celles non exercées par les communes.

Dès lors, elles ne peuvent intervenir dans le domaine culturel qu'indirectement, en s'appuyant sur d'autres de leurs compétences qu'elles exercent obligatoirement, tout particulièrement celle en matière de développement économique, ou par le biais d'une gestion d'équipements ou de services culturels qui leur serait explicitement déléguée par leurs communes d'appartenance⁵.

De fait, les quatre intercommunalités composantes du Pôle métropolitain n'interviennent pas de la même manière en matière culturelle, comme le montre aisément la consultation de leur sites, alors même qu'elles se sont mises d'accord pour que le Pôle lui-même, en conformité avec la loi RCT de décembre 2010 le régissant à sa création, vise en particulier par des « actions d'intérêt métropolitain » à la « promotion de la culture » dans les territoires qui le composent.

Quelle démarche d'investigation ?

Mais, loin de considérer ce « paradoxe » comme une difficulté, le groupe-projet l'a considéré comme une opportunité d'aborder la saisine d'une manière non conventionnelle, ne visant en aucune façon à un « emboîtement » type « poupées russes » des compétences des diverses collectivités mais **s'attachant à la réalité des dynamiques et pratiques culturelles pouvant faire sens dans l'espace du pôle métropolitain et participer à la construction de son « récit » du passé et /ou pour son avenir, qu'elles soient d'initiative communale ou intercommunale et d'origine publique, associative ou privée.**

5 La transformation du Grand Lyon en Métropole de Lyon, désormais collectivité de plein exercice héritant des compétences du Conseil général à effet du 1er janvier 2015, modifie certes cette situation au regard de la compétence en matière culturelle pour ce qui le concerne, mais pas fondamentalement dans la nature de ses relations avec les autres agglomérations du Pôle Métropolitain.

Il s'est agi ainsi pour nous de tenter d'identifier les **dynamiques locales** pouvant constituer une ressource pour l'ensemble du Pôle. Si la dimension métropolitaine de certaines manifestations (Festival de jazz de Vienne, Biennale du design de Saint-Etienne, Biennales de la danse et d'art contemporain...) est d'ores et déjà acquise et reconnue, force est de constater qu'il n'y a pas une **identité culturelle** préexistante sur le pôle. L'attractivité du pôle métropolitain doit donc passer par une masse critique d'offres, de choix de pratiques favorisées tant par les grands événements que par la participation aux actions culturelles locales. Le **développement équilibré de cette offre et de cette participation active**, dans les 4 agglomérations qui le composent, est en outre un enjeu important.

C'est cette analyse qui nous a amenés à engager le processus des visites, ou plutôt des présentations par les membres des conseils et des acteurs locaux de leur vision et du vécu de leur propre territoire, à les faire partager aux autres pour avancer vers une vision commune de ce nouveau territoire qu'est le pôle métropolitain.

Quatre visites-rencontres ont donc été organisées dans chacun des territoires du pôle, ouvertes aux membres des quatre conseils de développement. La richesse des agglomérations a contraint les groupes de travail des conseils de chacune d'elles à faire des choix drastiques⁶. Ces choix ont pris en compte : l'histoire et le patrimoine, les nouvelles pratiques culturelles et artistiques ainsi que les nouveaux acteurs et publics de la culture. Mais aussi des transversalités, fils de liaison sur l'ensemble du pôle pouvant, à terme, constituer les fondements d'un récit commun. Les rencontres avec les acteurs de terrain : associations et bénévoles (à la fois acteurs et publics), artistes, entrepreneurs, professionnels de la culture ont nourri les débats et réflexions.

A l'occasion et en complément de ces visites, nous avons pensé qu'une **vidéo** pourrait utilement témoigner de la diversité et de la convivialité recherchées par ces rencontres, tant au sein de notre groupe qu'à l'égard des divers intervenants sollicités, et participer au rendu-compte de nos travaux. Cette vidéo doit être ainsi considérée comme partie intégrante de cet avis.

Vers un pôle « facilitateur culturel » ?

C'est une même démarche, ascendante et participative plutôt que descendante et institutionnelle, qui a guidé nos réflexions dans nos travaux d'élaboration de ce rapport, visant dès lors à des propositions en termes de « **coopérations et de mutualisations culturelles** » beaucoup plus qu'en termes de « politiques culturelles » proprement dites à exercer. Contribuer à créer chez les habitants un sentiment d'appartenance au territoire nécessite de mettre en œuvre des coopérations entre les agglomérations et des mutualisations de projets, d'instances, mais aussi d'initiatives issues d'acteurs privés, associatifs de citoyens.

6 Cf. en *Annexe 3* les programmes de ces rencontres dans chacune des quatre agglomérations.

Le pôle peut ainsi jouer le rôle de **fédérateur**, de **catalyseur**, de **facilitateur** sur son territoire, non pas en tant que prescripteur autoritaire mais lieu de rencontres entre partenaires politiques et civils pour encourager la collaboration entre structures, particulièrement celles de tailles très différentes, pour aider au maillage des structures de terrain où les populations s'impliquent non pas seulement comme consommateurs, mais comme acteurs culturels et les mettre en dialogue avec les grandes initiatives à forte résonance.

Ainsi contribuerait-il non seulement à l'émergence d'une identité métropolitaine, perceptible en interne et à l'international, mais aussi à la qualité du « vivre ensemble » basé sur la **démocratie culturelle** qui « *repose sur la participation la plus large de l'individu et de la société au processus de création de biens culturels et aux décisions qui concernent la vie culturelle, de même qu'à la diffusion et à la jouissance de la culture.* » (UNESCO, Déclaration de Mexico déjà citée).

Annnonce du plan

Répondant comme indiqué ci-dessus aux principales « questions de méthode » qui nous ont semblé posées par la saisine qui nous était faite, nous développerons nos réflexions et propositions en quatre chapitres reprenant les axes de travail qui nous étaient proposés, mais dans un ordre un peu différent et avec un contenu marqué par notre posture de « société civile » délibérément assumée :

- nous commencerons ainsi d'emblée par la question de l'identité culturelle métropolitaine, certes inexistante à l'heure actuelle en tant que telle, mais dont nous essayerons de montrer qu'elle ne peut se construire qu'en recherchant un récit partagé de l'héritage à la modernité entre les territoires et habitants du pôle métropolitain (**Chapitre 1**).
- nous poursuivrons en abordant le thème de l'attractivité, essentiel en termes d'attraction d'entreprises, de salariés et de touristes étrangers, mais en considérant aussi le sentiment d'appropriation et d'appartenance de ses propres habitants, dans une démarche visant à articuler dimension interne et dimension externe de l'attractivité (**Chapitre 2**).
- nous déclinons alors cette analyse en envisageant la culture comme levier de cohésion sociale et vecteur possible de cohésion territoriale, tout particulièrement dans le cadre de la politique de la ville présente dans toutes les agglomérations composant le pôle, mais aussi plus largement dans le rôle de la culture comme outil de laïcité et de la solidarité, sujets particulièrement d'actualité (**Chapitre 3**).
- nous pourrions enfin terminer notre étude en traitant le thème de la culture comme potentiel de développement économique et composante du développement durable, en ne partant donc pas *a priori* d'un tel postulat mais en y aboutissant, en visant ainsi à montrer que la culture peut être un « investissement nécessaire » à l'échelle du pôle dans la mesure précisément où elle serait aussi porteuse des dimensions d'identité, d'attractivité et de solidarité précédemment développées (**Chapitre 4**).

Chacun de ces chapitres se conclura par les propositions que nos rencontres et nos réflexions nous ont amenés à formuler en réponse aux questions de la saisine.

Le groupe de travail estime que ces propositions sont encore à travailler et doivent être probablement priorisées, notamment au regard du critère de faisabilité du point de vue du Pôle. Elles s'inscrivent dans une vision à moyen terme de ce que pourrait être une ambition à poursuivre par étapes successives. Une telle sélection devrait également mettre en avant, dans une approche transversale, celles qui font sens à l'échelle de l'espace métropolitain.

CHAPITRE 1 :

DE L'HÉRITAGE À LA MODERNITÉ :

À LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ

MÉTROPOLITAINE ET D'UN RÉCIT PARTAGÉ

Comment peut-on imaginer l'avenir métropolitain en termes culturels sans tenir compte de son inscription dans l'histoire et sans partager les mémoires de ses territoires ? Les contributions des membres du groupe-projet, les rencontres avec les acteurs de terrain, l'organisation de quatre visites-découvertes ont permis de mesurer le poids de l'héritage et de la modernité. Nous avons entraperçu l'identité et l'histoire, la vie de chacune des agglomérations à travers les témoignages, les récits, le patrimoine. Mais nous avons aussi pu constater que l'héritage est un tremplin vers le futur. La multiplicité des lieux et des pratiques culturelles comme le nombre de pôles de compétitivité et de clusters en témoignent. Mieux faire connaître, valoriser l'existant, coopérer, partager, relier, participer, diffuser, interpréter, créer, revisiter, s'exprimer, tels sont les verbes qui devraient selon nous guider dès lors l'action du pôle métropolitain pour que les cultures irriguent et façonnent un récit, et développent une identité métropolitaine.

Un patrimoine culturel sous toutes ses formes ouvert sur l'innovation

A la recherche d'un récit partagé, notre groupe-projet a déroulé les « fils de la transversalité » et a rencontré d'emblée la notion de « patrimoine culturel ».

On sait que ce que l'on entend sous ce vocable a changé de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des réflexions menées et des instruments élaborés au sein de l'UNESCO.

« Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel »⁷.

⁷ Selon la définition trouvée en première approche sur le site de l'UNESCO

Pour autant, **la richesse et le savoir-faire en matière de patrimoine culturel matériel** nous est apparu comme le premier témoignage de cette possible transversalité culturelle dans l'espace métropolitain. Car ce patrimoine est la mémoire, l'héritage légué par les multiples générations qui ont contribué à modeler les agglomérations telles qu'elles sont, riches de potentialités ouvrant sur l'innovation. On a pu l'observer dans le succès rencontré par les Journées Européennes du Patrimoine déjà accompagnées par le Pôle métropolitain au même titre que les « grands événements » : les biennales ou le festival de Vienne. Objets d'art, outils, costumes, bâtiments découverts dans les différents territoires du pôle au cours de nos visites nous l'ont aussi clairement démontré.

La réutilisation des **bâtiments** désaffectés et des friches industrielles est sans doute le lien le plus flagrant entre héritage et modernité comme dans le cas de la **Halle des bouchers à Vienne**, successivement un « macel » au XVI^{ème} siècle, une remise agricole du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle puis une salle des ventes de 1960 à 2000, et aujourd'hui le Centre d'Art Contemporain de Vienne. Le **musée de Bourgoin-Jallieu** est installé dans l'ancienne chapelle des Antonins, devenue hôtel-Dieu, hôpital, puis menuiserie avant de devenir musée. Celui-ci conserve, outre des œuvres d'art, un département exclusivement réservé au textile. Cette nouvelle vie des monuments peut même reprendre leur fonction ancienne en l'actualisant et cette renaissance peut alors promouvoir l'image et l'attractivité de toute une ville et son agglomération, voire le territoire métropolitain. C'est le **cas du festival de jazz à Vienne**. L'alliance du patrimoine et du spectacle vivant (un festival de jazz majeur, internationalement reconnu, dans un des plus grands théâtres de la Rome antique) fonde la légitimité et l'originalité de la démarche semblable à celle des **Nuits de Fourvière** dans le théâtre antique de Lyon, désormais dans la corbeille de la Métropole en héritage du Conseil général du Rhône.

Plus complexe, innovant et plus global, le projet de reconversion durable de **Novacieries à Saint-Chamond**. Le site, fermé aux habitants depuis 20 ans a rouvert en 2010. Un parc urbain est en cours de réalisation. Nous avons abordé notre visite de Saint-Etienne par une présentation dans le cadre impressionnant par son architecture et ses dimensions de la halle 01 (15 000 m² sur un site de 45 ha). Actuellement 300 personnes travaillent sur le site, 15 entreprises sont regroupées au sein d'un pôle industriel de mécanique lourde axé sur l'énergie. A Saint-Etienne même, les **bâtiments de la Manufacture d'Armes et de Cycles**, des Etablissements Giron ou de la Gare de Châteaureux, des Etablissements Barrouin, du Giat, de la Condition des Soies, vivent aussi aujourd'hui d'autres vies. Après que la Cité du Design et plusieurs départements des sciences de l'Université auront été implantés sur le site du Giat, l'exemple de la Comédie de Saint-Etienne s'installant sur le site SSCM devrait être une autre réussite illustrative.

Le patrimoine culturel immatériel est évidemment moins immédiatement perceptible, mais nous est apparu comme aussi très important du point de vue d'une identité métropolitaine qui se cherche. **Ne doit-on pas convenir en effet que le patrimoine puisse être et soit avant tout « ce que les groupes, les communautés et le cas échéant les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine », pour reprendre la définition de la Convention de 2003 de l'UNESCO ?**

Ainsi existe-t-il encore à Saint-Etienne un **langage** lié aux événements de la vie et qui marque l'affection et l'empathie avec cette histoire. Il parle de fabrique, de manufacture, d'atelier, de caractère trempé ou d'acier, de copeaux, de chaîne et de trame, de fil à retordre, d'ouvrage remis sur le métier, de droit fil, de tresse, de dérouler le ruban, d'aller au charbon, de forger le destin. Au-delà d'une telle notation pouvant apparaître comme folklorique, il faut faire référence plus largement à la **mémoire collective** des habitants, expression même d'un patrimoine culturel immatériel commun et dont nous reparlerons dans le chapitre suivant en lien avec l'appropriation et l'appartenance.

On pourrait citer, également, la **Fête des Lumières** ou comment une procession religieuse, associée à un plan lumière d'éclairage public, a fait de Lyon « une ville lumière » dont la compétence est reconnue internationalement à travers le réseau LUCI (*LightingUrbanCommunity International*) créé en 2001. Art, économie, urbanisme sont aujourd'hui influencés par le 8 décembre. A l'instar de tous les **grands événements** culturels en résonance dans l'espace du Pôle, c'est aussi une performance sociale, notamment en raison de l'affluence qui la marque

Dans les environs de Vienne, à la distillerie Colombier, c'est la transmission **d'un savoir-faire très particulier** qui nous a surpris : les poires emprisonnées. Début mai les poirettes sont sélectionnées. On les fait passer par le goulot d'une bouteille la tête vers le bas afin que l'eau de pluie n'y entre pas. Sont ainsi posées environ 3500 bouteilles (2000 carafes, 1000 flûtes et 500 magnums) par an. Le taux de réussite est, en moyenne, de l'ordre de 50% pour les carafes, et seulement de 20% pour les flûtes et les magnums. Ce sont 11 étapes manuelles qui vont se succéder avant de pouvoir mettre la bouteille d'eau-de-vie et sa poire emprisonnée sur la table.

Au carrefour du patrimoine matériel des bâtiments et des machines et du patrimoine immatériel des savoir-faire, une place à part est à faire au **patrimoine industriel** particulièrement représenté dans l'espace métropolitain, alors même que s'est constitué au sein de l'association « Patrimoine Rhônalpin » une commission dédiée. Nous y reviendrons à propos de la culture scientifique et technique et des rapports Culture/ Recherche/ Innovation.

De même, le **patrimoine naturel** nous est apparu comme la trace évidente d'un savoir-faire humain collectif de sauvegarde et valorisation de la nature au long cours.

Les marais de Bourgoin-Jallieu, qui se trouvent sur le territoire de la CAPI, occupés depuis environ 6000 ans, drainés dès l'époque gallo-romaine, desséchés sous Louis XIV, nous ont à cet égard particulièrement marqués. Les travaux prirent de l'ampleur sous Napoléon Ier avec la construction du canal de la Bourbre, du Catelan, et un dessèchement total permettant les premières récoltes exceptionnelles et un assainissement en enrayant la prolifération des moustiques. Dès 1832, un Syndicat fut créé, regroupant tous les propriétaires privés qui assurèrent l'entretien des canaux. Actuellement, dans le cadre de ce Syndicat devenu intercommunal, la majorité des terres est exploitée par des cultures céréalières et notamment le maïs ou destinées à la sylviculture. Un « plan d'interprétation » a

été programmé avec l'objectif d'informer et de sensibiliser à l'environnement local, aux problématiques liées aux milieux aquatiques mais aussi de répondre du mieux possible au besoin croissant de nature.

Plus généralement, on pourrait évoquer le thème de l'**eau** qui est un lien entre les territoires et qui tient une place importante dans la mémoire collective. Au moment où l'on promeut ce type d'études, on peut s'interroger, à la suite de la fermeture de l'ethno-pôle Maison du Rhône, sur ce que vont devenir toutes les enquêtes, les études et les documents qui avaient été rassemblés, et qui ont été déposés à la Bibliothèque Municipale de Lyon. Qui pourrait poursuivre le rôle de coordination des structures touristiques et culturelles liées au Rhône, ainsi qu'aux autres cours d'eau qui irriguent le territoire du Pôle, en lien avec le projet de la Voie Verte des Confluences ?

Dans le même ordre d'idée, la nature et ses terroirs et tout autant les savoir-faire, la **gastronomie**, sous toutes ses formes, populaires comme raffinées, nous est apparue comme l'un des thèmes patrimoniaux pouvant être particulièrement fédérateur au sein du pôle, même s'il est développé actuellement surtout à Lyon et à ViennAgglo, non sans rapport pour celle-ci avec le marché traditionnel de Vienne réputé être le second de France. Grâce à la qualité des produits proposés, plusieurs chefs cuisiniers viennois proposent en effet à leurs clients de « faire le marché », apprendre à choisir les produits puis à les transformer et les déguster. Des vins de l'Antiquité encensés par les auteurs latins au célèbre restaurant étoilé de Fernand Point « La Pyramide », Vienne renferme encore ainsi aujourd'hui les codes d'une tradition patrimoniale gastronomique privilégiée.

Une forte présence artistique, riche de diversités professionnelles mais aussi amateurs

Sur ce terreau patrimonial à multiples dimensions, l'art et la culture ont pu indéniablement prospérer. Il convient à cet égard de particulièrement mentionner, dans les « fils de la transversalité » recherchés, la place ancienne et importante de ce que l'on peut appeler la « **culture muséale** ». La présence artistique et scientifique sur nos territoires est en effet attestée par l'existence dans chaque agglomération de riches Musées :

- **Grand Lyon** : le Grand Lyon comporte sur son territoire plus d'une douzaine de musées de statuts différents : musée des Beaux-Arts (création 1792, dernière rénovation en 1998), qui compte parmi les musées français et européens de renom grâce à la richesse de ses collections et au rayonnement de ses expositions, Musée d'art contemporain, Musée des arts décoratifs et des tissus, Musée Gadagne, Musée gallo-roman, Musée des confluences.
- **Saint Etienne Métropole** : musée d'arts et d'industrie (création 1889) aux racines de la cité du Design et du Musée d'Art Moderne (création 1987, émanation du précédent) qui prend place, avec le Musée de la Mine et le Musée d'Art et d'Industrie rénové, dans un

complexe de musées dont l'une des missions essentielles a été, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le rassemblement de collections unissant les productions de l'art et de la technique à l'ère industrielle même si les riches collections d'art ancien ne sont pas présentées au public. On pourrait également citer le musée du Vieux Saint-Etienne qui est un musée géré par l'association Histoire et Patrimoine de Saint-Etienne.

- **CAPi** : musée des Beaux-arts, tissage et ennoblissement textile en Nord-Isère à Bourgoin-Jallieu (Création 1929). C'est tout particulièrement la question de l'ennoblissement textile qui en est la spécialité avec des collections du XVIII^{ème} siècle à nos jours avec plus de 7000 objets qui sont à la fois techniques (machines et outils nécessaires à la production) ou purement textiles (costumes, accessoires, empreintes).
- **ViennAgglo** : musée des Beaux-arts et d'archéologie (création 1895) qui présente en trois salles des collections depuis le Néolithique jusqu'au XX^{ème} siècle. La période romaine (depuis la fin du II^{ème} siècle avant J-C) propose plusieurs chefs d'œuvre comme les objets des I^{er} et II^{ème} siècles du dépôt de Sainte-Blandine, le relief des Dauphins en bronze doré, les éléments en argent de la place Camille Jouffray, la statue en bronze de Pacatianus.

Cette présence forte montre aussi les différences entre les territoires par les spécialités des différents musées issues de leur histoire : archéologie à Vienne, industries et textiles à Saint Etienne ou Bourgoin-Jallieu, collections très variées pour Lyon. Tous ont été récemment rénovés, agrandis et/ou ont vu leurs collections complétées. Même s'il s'agit d'établissements pour la presque totalité municipaux et non-intercommunaux⁸, tous ces musées sont au centre des préoccupations des agglomérations, comme on peut le voir sur les sites de celles-ci qui en font mention en lien notamment avec l'éducation, la rénovation urbaine, l'attractivité ou le tourisme.

Et on pourrait ajouter **bien d'autres institutions culturelles** qui contribuent beaucoup à la vie des habitants du territoire du pôle métropolitain, et seraient à évaluer à l'aune de la qualité de leur fréquentation (le chiffre ne suffisant pas, car ne disant rien de qui sont ceux qui viennent et en bénéficient).

De même, le **spectacle vivant** sous toutes ses formes est bien présent dans tout l'espace du pôle métropolitain : théâtre, danse, musiques. Le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse est implanté à Lyon ainsi que l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre. Des écoles supérieures des beaux-arts et d'architecture existent à Lyon et à Saint-Etienne. D'autres institutions d'éducation culturelle et artistique existent à ViennAgglo ou à la CAPi. Un maillage de caractère institutionnel plus affirmé assurerait sans doute à l'ensemble de ces établissements une plus forte visibilité. Il faudrait citer également **la photographie, le cinéma, le livre et la lecture, les festivals, les cultures numériques, les médias...**

8 Seul le Grand Lyon gère deux musées depuis sa transformation en Métropole le 1er janvier 2015 : le Musée gallo-romain de Fourvière et le Musée des confluences. Il y a là sans doute un point d'appui à prendre en considération dans le cadre du Pôle, mais qui n'a pas pu être considéré par le groupe-projet dans le cadre de ses travaux.

Cependant, nous voulons surtout souligner à ce stade, outre les lieux qui seront traités au chapitre suivant à propos des émergences, l'importance et la multiplicité des **associations professionnelles ou amateurs** qui s'adonnent aux arts plastiques, à la musique, au théâtre mais aussi collectent la mémoire des habitants, des métiers, populations immigrées... Tant il est vrai qu'institutions et pratiques culturelles sont à prendre de notre point de vue dans un même mouvement.

Le textile, fil de transversalité entre art, créativité et industrie

Nous avons déjà dit que les quatre agglomérations avaient des musées importants correspondant à des domaines variés du patrimoine, illustrant les liens qui nous occupent entre art et économie, art et société. C'est tout particulièrement le cas pour le textile, « fil » par excellence, si l'on peut dire, de la transversalité entre les agglomérations du pôle⁹.

C'est ainsi que le musée des Beaux-Arts de Lyon a fourni des modèles à la soierie à travers les peintures de fleurs. De son côté, le musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon est fondé par la chambre de commerce et d'industrie, en 1864, comme musée d'art et d'industrie pour mettre en valeur la production de la Fabrique de soie lyonnaise. Celui de Saint-Etienne suit en 1889 ; il présente aujourd'hui non seulement les produits textiles et mécaniques stéphanois mais aussi l'outillage, les processus, le design, la vie sociale jusqu'à la période contemporaine.

Si dès le XV^{ème} siècle, l'activité de la soie est présente en région lyonnaise, l'industrie textile connaît son apogée au XIX^{ème} siècle. On trouve : filature et moulinage dans la Loire avec la rubanerie et la passementerie à Saint-Etienne, le tissage de la soierie à Lyon, le moulinage (ancienne –usine pensionnat du Vernay), le tissage et l'ennoblissement à Bourgoin-Jallieu, la carderie de la laine et la draperie à Vienne. Le textile, après avoir connu bien des difficultés qui ont marqué ces territoires, est comme d'autres secteurs industriels le lieu d'innovations. Les innovations techniques se sont succédé comme celle du métier Jacquard qui elles-mêmes ont engendré et engendreront encore d'autres innovations par des transferts de technologie. L'innovation, et c'est en cela qu'elle est indissociable de la culture, réside dans la capacité à hybrider les sciences, les technologies, l'art, les filières. Elle implique l'ouverture et l'échange.

La chimie a pris son essor en grande partie grâce à la teinture des textiles. On peut citer pour Lyon, l'outremer artificiel obtenu par Jean-Baptiste Guimet. Ses descendants participent à la création de Rhône-Poulenc à l'origine de la Rhodiaceta. La chimie appliquée à la santé donne naissance aux laboratoires pharmaceutiques. La chimie conduit à la photographie.

9 Il faut cependant noter que ViennAgglo, dont la tradition de draperie ne participait pas réellement à la « Fabrique » lyonnaise, n'a pas conservé au même degré cette « fibre » textile en termes artistique et/ou innovatrice. D'une certaine manière, c'est une démonstration *a contrario* de l'intérêt d'associer d'emblée culture et industrie, comme cela était le cas pour la soierie lyonnaise et son « système ».

Si l'on ose ce raccourci saisissant, on peut dire que c'est la combinaison de la mécanique des métiers à tisser et des machines à coudre, invention de Thimonier, appliquées au film perforé qui permet, entre autres, aux frères Lumière, producteurs de plaques photographiques, d'inventer le cinéma. De même, peut-on penser que l'importance de l'art des motifs inspire encore les équipes Design de Saint-Etienne. Ou que la machine à tisser croise aujourd'hui les fils de carbone ou de kelvar pour les textiles intelligents

Il y a donc nul aspect nostalgique à vouloir parler du textile comme une filière d'avenir, sauf à faire l'impasse sur tous les savoir-faire innovants actuels concernant les textiles techniques, notamment dans les domaines du sport, de la fibre de verre ou de carbone, du bâtiment (isolation, membranes souples pour l'architecture), de l'aviation, de l'automobile, des composants électroniques, de la santé (pansements, bandages...), des matériaux composites, etc... Il y a par contre à l'évidence une trop faible visibilité de cette renaissance industrielle, alors que la région lyonnaise et Rhône-Alpes semblent en pointe dans ces domaines¹⁰. C'est grâce aussi à sa connaissance de la mécanique des métiers à tisser que Marius Berliet construit sa première automobile.

A Saint-Etienne, le textile a aujourd'hui assuré des reconversions exemplaires ; les rubans ont laissé place aux textiles techniques et médicaux (entreprise Thuasne).

A Lyon, la visite du pôle Techtera a illustré l'actualité de la filière textile et de ces transferts de technologie à travers des ateliers « lumière et textile », « textiles intelligents ».

De l'histoire industrielle à l'innovation et à la culture scientifique, technique et sociale

A côté du textile, l'ensemble - ou presque - des secteurs industriels sont représentés dans le pôle métropolitain, avec cependant des spécialisations qui perdurent sous des formes que l'on peut appeler « néo industrielles » : industries métallurgiques et mécaniques initialement liées à la présence du charbon et de l'eau à Saint-Etienne, bâtiment et construction dans le Nord Isère.

Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, le charbon, l'eau, le minerai de fer et le verre avec l'implication de personnes venues de toutes origines ont contribué à la construction d'un univers marqué par le développement, pendant deux siècles, de deux grandes filières de transformation. Elles ont été innovantes et pourvoyeuses d'emplois : celle de la sidérurgie-métallurgie-mécanique et celle du textile et plus précisément de la rubanerie. Deux statues placées à l'entrée de l'Hôtel de ville de Saint-Etienne illustrent un tel attachement du territoire. Nous avons évoqué le textile. Dans les domaines **mécanique – métallurgie**, la reconversion des savoirs a été là plus complexe et s'est orientée notamment vers les équipements pour l'énergie et les véhicules de transport. L'objet technique s'est souvent effacé de la

10 Signalons cependant, à titre d'exemple récent, le numéro de *L'Express* du 6 au 12 mai 2015, qui contient un dossier spécial "Lyon l'héritage des canuts", avec notamment un article intitulé "Les filatures du futur", alimenté par Techtera

mémoire collective, de même que la machine, sans doute à cause de la manière dont les mutations ont été appréhendées et aux effets destructeurs qu'elles ont eu souvent en matière d'emploi.

Une nouvelle dynamique passe donc par une réappropriation de cette culture industrielle créative d'abord par les familles et l'enseignement. Sans doute aussi en relisant le philosophe Gilbert Simondon (cf. notamment : *Du mode d'existence des objets techniques*, 1958, réédité en 2012) qui a appuyé ses thèses sur nombre d'inventions industrielles nées sur le territoire. Cela d'autant plus que l'enseignement supérieur appuie déjà cette dynamique en lien avec les professions. Ainsi à la Cité du Design la rencontre en un même lieu de concepteurs, de sociologues et d'artistes est-elle très certainement vertueuse. Elle démontre l'intérêt du décloisonnement des acteurs et favorise l'ouverture vers l'expression des usages. Il n'est plus question de cacher le passé et la Manufacture 4.0 sera le croisement de tous les savoir-faire existants ou nouveaux¹¹.

C'est un peu la même analyse qui peut être faite partant du passé pour aboutir à la **construction durable** dans le Nord Isère qui avait vu se développer au XIX^{ème} siècle l'industrie de la construction. Louis Vicat, après avoir réussi à découvrir la composition du ciment romain à vif, au sud de Grenoble, invente le ciment artificiel, investit le Nord Isère avec des carrières, ainsi qu'une cimenterie très importante à Montalieu-Vercieu. Aujourd'hui, on trouve à L'Isle d'Abeau le centre de recherche de Vicat et, à Saint-Quentin Fallavier celui de Lafarge. La construction en pisé (terre crue compactée), même si elle est encore très présente dans le paysage, avait pris une dimension patrimoniale tant les savoir-faire se perdent avec le temps. Pourtant, il semble y avoir aujourd'hui une véritable redécouverte de ce matériau naturel, écologique, peu coûteux et qui possède des qualités thermiques et hygrométriques remarquables.

De plus, en 2001 ont été inaugurés les Grands Ateliers, Pôle d'enseignement, de recherche et d'expérimentation sur le thème de la construction. Il offre notamment une plateforme pour les écoles d'architecture, d'art et d'ingénieurs, permettant la découverte et la pratique à grande échelle des matériaux et des principes constructifs. Les Grands Ateliers et CRAterre constituent le centre international de la construction en terre. Une véritable synergie s'est constituée autour de cette filière sur le territoire puisque le Pôle d'Innovations Constructives (PIC) est né en 2007 de la volonté des différents acteurs (entreprises, organismes de formation et de recherche ainsi que partenaires institutionnels) afin de travailler autour d'un nouveau standard : « le bâtiment de qualité pour tous ». Enfin, une biennale de l'écoconstruction est organisée depuis 2011, afin de diffuser auprès des professionnels les recherches effectuées en vue de leur application à la construction de demain.

Partout dans l'espace métropolitain, cette histoire industrielle a influencé l'enseignement et pourrait être aussi opportunément plus largement à la base d'une **culture scientifique et technique, mais aussi sociale**, à promouvoir.

11 Un lien est ici utilement à faire avec la contribution de la CMCD sur le renouveau de la vallée du Gier

Ainsi un enseignement technique a très tôt été organisé à Lyon avec la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône ou l'école de la Martinière, l'Ecole des Mines à Saint-Etienne. Depuis, les établissements d'enseignement supérieurs se sont multipliés, y compris dans le domaine artistique où l'interdisciplinarité incluant le monde de l'industrie, bénéficie de la richesse de l'environnement. L'architecture et l'urbanisme sont par exemple des points forts du pôle mis en lumière dans le cadre des « utopies réalisées ». Les offices de tourisme proposent déjà des visites, mais sans doute conviendrait-il de focaliser davantage sur la ville du XXI^{ème} siècle, où figurent les noms des grands architectes : Renzo Piano, Jean Nouvel, Christian de Portzamparc, Jean-Michel Wilmotte, Norman Foster, Rudy Ricciotti, Manuelle Gautran..., pour marquer cette continuité entre héritage et modernité.

Cette histoire industrielle du territoire a cependant été aussi marquée par des luttes et des périodes lourdes d'accidents ou de conflits. De Flora Tristan à Emile Zola de grands auteurs l'ont décrite. Mais corollaire, c'est à Lyon qu'a été créé le premier tribunal des prud'hommes et le mouvement mutualiste a connu un développement important et précoce tant à Lyon qu'à Saint-Etienne. La redécouverte innovante du champ multiple des relations sociales, l'apport de réponses aux attentes des habitants par une mise en perspective avec les enjeux sociaux et sociétaux ou des orientations d'une activité économique de reconquête sont toujours à mobiliser pour faire vivre une culture qui, pour être réellement commune, doit être ainsi autant scientifique, technique et sociale qu'artistique et patrimoniale.

PROPOSITIONS

A l'issue de ce travail exploratoire sur le patrimoine culturel, les fils de transversalité et la modernité du pôle métropolitain, le groupe-projet peut émettre les propositions suivantes :

INTENSIFIER ET MIEUX PARTAGER L'INFORMATION CULTURELLE EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC À L'ÉCHELLE DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- ▶ Pour développer l'accessibilité et le partage de la culture au sens large que nous avons retenu, pour contribuer à l'émergence d'une culture métropolitaine à l'échelle du Pôle, il convient d'**intensifier l'information**. On peut constater que la **presse** écrite et audiovisuelle des différentes agglomérations se limite le plus souvent à une information locale. Un réseau de correspondants de presse pourrait être institué. Cette information compléterait l'information mise en place par le Pôle au niveau national et international.
- ▶ Au sein du site du pôle, ou relié à une banque de données enrichie à partir d'expériences innovantes réalisées sur le territoire métropolitain, un **agenda** culturel notamment sur le web, très largement ouvert aux manifestations professionnelles ou amateurs à l'échelle métropolitaine, pourrait être édité.

FAVORISER ET PROMOUVOIR LES MISES EN RÉSEAUX DES ACTEURS CULTURELS PROFESSIONNELS ET AMATEURS POUR UN MEILLEUR RAYONNEMENT À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

- ▶ **Les réseaux professionnels** entre institutions culturelles existent déjà, mais sans doute faut-il favoriser leur renforcement à l'échelle nouvelle du pôle. La mutualisation pourrait se faire par l'extension des « résonances » à des manifestations autres que les biennales ou les journées du patrimoine. Les théâtres de quartier ou de village, les nouveaux cafés théâtres et autres lieux de convivialité pourraient être aidés à s'y relier.
- ▶ Le Pôle pourrait suggérer et aider à la création de Rencontres Professionnelles Mondiales, sur un thème spécifique à son territoire, **par exemple intéressant à la fois professionnels et amateurs** et se démarquant des nombreuses manifestations ou réseaux de ce type existantes en France (BIS à Nantes), en Europe (Art and Heritage, Informal Theater Meeting) ou mondiales (ASSITEJ, IDEA, etc.). **On constate lors de ce type de rencontre outre l'intérêt propre, un impact d'image et des retombées touristiques.** Le groupe culture de la CMCD pourrait y réfléchir.

- ▶ **Les associations de pratique amateurs** ont, également, leurs réseaux mais souvent ceux-ci sont disciplinaires, thématiques, surtout à l'heure du web. Il conviendrait sans doute de les territorialiser davantage via les lieux où ces amateurs répètent, se produisent ainsi que par le réseau des lieux de formation comme les écoles de musique et de danse ou par les centres sociaux culturels.
- ▶ Des réseaux liant amateurs et professionnels, institutions ou structures plus éphémères, entités publiques ou privées, petites ou grandes devraient être pérennisés en dehors des grands événements.
- ▶ Le Pôle Métropolitain pourrait proposer la constitution d'une **base de données** sur ses territoires tant pour les professionnels que pour les amateurs. Cela nécessiterait la mise en place d'une équipe d'enquêteurs chargés de réunir toutes les informations puis de concevoir la base de données elle-même avec des accès grand public et des accès restreints aux professionnels. Son suivi serait aussi indispensable pour une mise à jour régulière.
- ▶ La collecte des **mémoires** (immigration, métiers...) pourrait prendre place dans ce thème. Les associations nombreuses qui mènent cette collecte ont souvent besoin d'être formées ou informées des méthodes, des aspects juridiques, qui doivent l'encadrer. Les Archives Municipales de Lyon et le musée Gadagne ont publié à cet effet un petit guide de la collecte qui pourrait être utilement généralisé. La question principale demeure cependant de ce qui **sera fait de ces matériaux** ainsi collectés, en termes notamment d'apports historiques et/ou de débats citoyens.

FAVORISER ET PROMOUVOIR LA MOBILITÉ CULTURELLE MÉTROPOLITAINE, NOTAMMENT PAR LA MUTUALISATION DE LA TARIFICATION

- ▶ Veiller à la mise en réseau des institutions culturelles existantes sur le territoire du pôle métropolitain, leur coopération, pourrait aboutir à des événements et des programmations concertés mais aussi à la mise en place d'une tarification, voire d'une billetterie commune, pouvant être liée au réseau de transports en commun. On pense ainsi à la création d'un « **Pass culturel mobilité** », en se gardant cependant de monter une usine à gaz qui épuiserait tous les acteurs. D'ores et déjà, les offices de tourisme accompagnés par le Pôle métropolitain mutualisent la Citycard de Lyon qui inclut à la fois des entrées dans les institutions et les lieux de loisirs mais aussi des trajets de transports urbains.
- ▶ Cette « carte culture » ne devrait pas être uniquement individuelle mais devrait pouvoir être utilisée par des associations ou des structures pour favoriser l'accessibilité pour tous les publics (adultes, écoliers, associations des quartiers populaires...), sans

créer un simple effet d'aubaine en faveur des plus aisés et de ceux qui ont déjà des pratiques culturelles « nomades » affirmées.

- ▶ Organiser des déplacements qui ne passent pas obligatoirement par Lyon et dont les horaires permettent d'assister aux manifestations culturelles. Créer une carte de transports à tarif préférentiel pour les métropolitains.
- ▶ Organiser des **échanges** pour tous publics. Notamment scolaires entre classes des 4 intercommunalités (de la maternelle au lycée ...) sur des thématiques culturelles (théâtre, sites patrimoniaux ...)
- ▶ Aider les citoyens à être ambassadeurs du patrimoine, par exemple en organisant des circuits de découverte des spécificités de chacun des territoires aux trois autres à l'occasion d'événements locaux tels la Sainte-Barbe, fête des mineurs début décembre, sur l'agglomération stéphanoise, avec participation aux festivités et circuit du Musée de la mine, des quartiers, feu d'artifice.... Il existe déjà des circuits comme celui des « utopies réalisées » consacré à l'architecture du XX^{ème} siècle. Ils sont à multiplier.
- ▶ La mise en valeur de thématiques communes lors des Journées Européennes du Patrimoine (la soie en 2010, les voies de communication en 2011...) qui s'est concrétisée par l'édition de guides a souligné l'identité du territoire. Ainsi, les habitants qui ont participé aux circuits organisés sur les quatre territoires ont pu découvrir les lieux qui participaient à une histoire commune.
- ▶ Lier un événement sportif comme la Saintélyon à la découverte du patrimoine par un accompagnement culturel.

PROMOUVOIR LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, INDUSTRIELLE ET SOCIALE

- ▶ Pris en compte par l'Inventaire général du patrimoine culturel, service de l'Etat devenu régional en 2004, le patrimoine industriel mobilise les citoyens au travers de nombreuses associations de sauvegarde. Une commission Patrimoine industriel a été constituée au sein de Patrimoine Rhônealpin. Sa première réunion, qui s'est tenue dans l'usine TASE à Vaulx-en-Velin en septembre 2011, a entrepris plusieurs chantiers :
 - > l'exposition La Fabrique de l'Innovation à la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu de novembre 2013 à mars 2014, première coopération entre associations, institutions publiques et milieux professionnels sur ce thème
 - l'initiation d'un recensement des Ensembles Industriels Remarquables,

cohérent typologiquement et topologiquement, en vue de donner une nouvelle impulsion au tourisme industriel en mettant l'accent sur la réalité des conditions du travail dans différentes filières de production.

- > un projet de publication sur dix ans des cinq pôles de compétitivité lyonnais et la généalogie des différentes filières industrielles concernées, qui a déjà obtenu, le soutien de plusieurs pôles ; et associations professionnelles.

Autant de chantiers qui pourraient être repris par le Pôle pour ce qui concerne son territoire.

- ▶ Cette commission soutient également l'idée d'un conservatoire régional des machines actuellement condamnées à la destruction faute de locaux d'accueil dans les réserves saturées des musées. Cet espace partagé entre les quatre agglomérations pourrait se situer dans la vallée du Gier.
- ▶ Une collection de **guides thématiques** pourrait en outre permettre de traiter des différents domaines industriels présents dans l'espace du Pôle, mais aussi de la maîtrise de l'eau ou de l'agriculture, et de travailler sur les mémoires des métiers, des savoir-faire et des migrations dans une région carrefour.

CHAPITRE 2 :

ATTRACTIVITÉ, APPROPRIATION ET APPARTENANCE

La saisine faite à la CMCD par les élus aborde l'importance de la création artistique dans le Pôle essentiellement à travers les grandes institutions et les grandes manifestations à résonance nationale et internationale qui la porte et qui contribuent à son identité comme produit de son histoire. Cette approche de l'attractivité est essentielle et doit être poursuivie.

De notre point de vue, il y aurait pourtant tout avantage à la démultiplier en développant une approche de l'attractivité à l'intention également de ses propres habitants, qui à partir de leur appropriation et appartenance, de leur créativité et innovation, pourraient en devenir « les meilleurs acteurs et les meilleurs ambassadeurs ».

Attractivité des grandes institutions

A cet égard, le territoire du Pôle est particulièrement bien doté sur le plan muséal mais également de l'opéra (Lyon et Saint Étienne) et par son maillage de structures de création et de diffusion du spectacle vivant ainsi que de grands festivals appelés à travailler de plus en plus en réseau. C'est une approche qui s'appuie sur leur capacité à rendre le territoire « attractif », à favoriser son « rayonnement », donc à être un outil de son développement économique et touristique.

Des études ont depuis longtemps montré que la présence de grandes institutions culturelles était un facteur important non seulement pour attirer de nombreux touristes, mais également pour l'implantation des entreprises sur un territoire, l'attraction de talents et de compétences et donc la création d'emplois et de richesse.

La tendance actuelle mondiale à la concentration des activités humaines dans de grandes métropoles met celles-ci en concurrence les unes avec les autres, et l'originalité d'une métropole, « devient un atout décisif ». La richesse artistique est bien entendu un des éléments important de cette originalité. Cette approche de l'attractivité par le Pôle est logique dans la mesure où celui-ci n'a pas de compétence culturelle et ne participe pas dans la répartition actuelle des tutelles, au financement de ces institutions ou grands événements.

C'est donc, sur son territoire, dans le rôle de « facilitateur culturel » tel que nous l'avons défini dans l'introduction que le Pôle peut jouer un rôle amplificateur de l'attractivité artistique et culturelle.

Vers l'extérieur, outre les actions de communication qui se mettront sans doute un jour en place, le Pôle peut s'appuyer sur les jumelages existants pour nouer des liens, mettre en place des partenariats dans ses différents domaines de compétence.

Attractivité d'un territoire par l'appropriation : le citoyen acteur

Mais notre réflexion bâtie à la fois sur des analyses et sur les rencontres concrètes sur le terrain lors des visites-rencontres avec les acteurs des différents secteurs de la vie sociale nous a amené à constater un autre facteur d'attractivité moins facile à mettre en évidence, mais sans doute élément fondamental de l'image d'un territoire. Il s'agit de son identité non pas comprise comme une entité unique et uniformisante mais comme la résultante des diversités dès lors qu'elles ont la capacité d'organiser leur vivre ensemble.

Cette recherche d'ancrage dans un territoire ne doit pas être considérée comme contraire à la mobilité souvent mise en avant pour des raisons économiques. La mobilité peut être géographique, culturelle, sociale, mentale..., on peut tout-à fait construire une identité territoriale qui soit ouverte sur le reste du monde. Pensons par exemple aux bretons, aux musiques bretonnes qui « parlent » aux non bretons, qui fusionnent parfois avec d'autres genres musicaux. Certes il y a des territoires aux identités plus « enfermantes ». Mais nous pensons qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir de ce point de vue pour notre région métropolitaine.

Une telle identité résulte de l'histoire singulière du territoire qui a été décrite précédemment mais elle est également le produit de ce qui est mis en œuvre collectivement : valeurs partagées, ancrage dans un terrain, solidarité sociale.

Elle est bien entendu le fait des politiques menées, mais d'abord celui des citoyens eux-mêmes et de leur volonté croissante d'intervention sur les composantes de leur vie, et la culture est un champ particulièrement propice.

Dans la conception traditionnelle de la culture, le citoyen est d'abord considéré comme un « consommateur » de culture: un spectateur de théâtre, un visiteur de musée, un auditeur de concert... etc.

De nombreuses analyses ont montré dès 1968 l'existence de ce qui était alors appelé le « non public »¹² et des limites sociologiques à cette consommation, malgré les politiques culturelles de conquêtes de nouveaux publics, initiées dès avant la guerre sous l'impulsion du Front populaire, puis du programme du Conseil National de la Résistance, de la création d'un Ministère de la Culture et de tous les gouvernements jusqu'à l'inscription insistante de cette mission dans les cahiers des charges des institutions culturelles, avec même un élargissement de la cible vers les publics dits aujourd'hui « empêchés ».

Depuis les années 90 et surtout 2000, une autre conception s'est faite jour, en partie sans doute sous l'influence de cette sollicitation officielle, mais également sur d'autres terrains :

- l'envie de plus en plus grande de nombreux artistes d'intégrer des non professionnels dans leur processus de création, en particulier dans le domaine de la danse contemporaine, où l'on voit enfants, adultes, ou retraités intégrés dans des productions professionnelles, ce qui pose d'ailleurs aujourd'hui problème au code du travail. Ces « non professionnels » ne sont pas forcément des pratiquants amateurs de la discipline. On constate même que les pratiquants amateurs, dans le théâtre tout particulièrement ne fréquentent pas toujours les spectacles. Cette « envie » de nombreux artistes procède certainement d'un nouveau rapport qui s'établit entre eux et la société et qui passe par la médiation de la présence réelle d'êtres humains mis en jeu.
- parallèlement, la démarche de nombreuses structures culturelles qui proposent à des non professionnels des projets de création encadrés par des professionnels à travers la médiation de structures de quartiers, publiques ou associatives (Pôle PIK et CéléBRON, à Bron, le Défilé lyonnais, etc.) et qui mettent en jeu et en résonance créative tout un territoire.
- les dispositifs Politique de la Ville menés dans les quartiers dits « sensibles » qui, en accompagnement des opérations de rénovation urbaine, génèrent des projets entre artistes et habitants, menés dans la durée avec des visées de formation, d'expression de la créativité, de développement des liens sociaux, d'identité d'un territoire dans sa diversité.
- les nouveaux moyens technologiques, outils ou logiciels spécialisés, qui permettent d'aborder la création, vidéo, musique, photos, arts plastiques, plus facilement et qui incitent chacun à pratiquer et donc à découvrir les pratiques de création.
- l'envie de côtoyer la création dans la responsabilité à l'organisation comme on le voit dans de nombreux festivals qui reposent en grande partie sur le bénévolat (Jazz à Vienne, les Ambassadeurs...).

12 On trouve la première trace écrite de cette expression dans la déclaration des responsables du théâtre public (Villeurbanne, mai 1968) prenant conscience des obstacles financiers et surtout symboliques « empêchant » une majorité de Français de fréquenter leurs établissements.

Ce contexte à la fois artistique, social, politique, technique, aiguise la curiosité et facilite l'envie d'expression créative des citoyens et brouillent en partie les repères traditionnels du monde culturel et artistique. Il renvoie aux idées fondatrices des politiques culturelles d'avant-guerre, de l'éducation populaire, de l'animation et des pratiques socio-culturelles. Il tend à rompre avec une hiérarchie des « acteurs culturels », qu'ils soient professionnels, amateurs qui pratiquent souvent ou non, amateurs occasionnels ou avertis...

Il est lié à des évolutions contemporaines de la revendication du plaisir, traduit sur le plan social et politique par la notion de « temps libre » et correspond sans aucun doute à une évolution en profondeur de nos sociétés qui demanderait une analyse spécialisée mais qui constitue en tout cas un contexte favorable au renforcement des liens personnels et sociaux, des rapprochements possibles et des collaborations entre territoires.

Il est à mettre également en relation avec l'intérêt grandissant pour la notion de mémoire collective des habitants compris comme un ensemble d'individus. Cette mémoire n'est pas une expression nostalgique mais une interpellation sur notre quotidien d'aujourd'hui qui peut s'ouvrir à un débat citoyen. C'est en ce sens que cette mémoire relève du sentiment de partage d'un même patrimoine immatériel.

Les visites-rencontres des quatre entités du Pôle ont largement vérifié cette motivation des habitants à devenir acteurs de leur propre culture et des expressions culturelles collectives.

Cette capacité d'engagement citoyen d'une collectivité à organiser sa cohésion, à dégager une identité dans sa diversité, est un facteur de qualité de la vie propre à la faire connaître et reconnaître au-delà de ses frontières et sans aucun doute un facteur d'attraction et donc d'attractivité peut-être justement à cause du caractère de plus en plus concurrentiel et donc potentiellement conflictuel du monde d'aujourd'hui, au même titre que les grands événements culturels et les initiatives économiques. Elle est aussi un facteur de développement.

Pour faire un parallèle avec le sport (qui est aussi une activité culturelle), et le cinéma, comprendre pourquoi l'ASSE, « Les Verts » a une aura internationale très au-delà de son palmarès sportif, ou pourquoi un film sur « les ch'tis » a pu attirer 20 millions de spectateurs, apporterait des éléments de réponses à cette question.

Le citoyen acteur est certainement à prendre en compte dans les initiatives que le Pôle Métropolitain encore appelé à s'élargir pourrait prendre, car il porte aussi bien la capacité d'innovation que ce soit dans les domaines artistiques, patrimoniaux, techniques ou industriels que la volonté de faire vivre ensemble les diversités de notre société.

Attractivité par l'émergence et l'innovation

Cette capacité à créer pour l'extérieur, une identité et donc une image « attirante » va de pair avec l'existence d'un maillage de petites ou moyennes structures, inventives et proches du terrain, **car la dynamique d'un territoire comme « société créative » ne peut persister que dans un mouvement continu d'innovation et donc d'émergence de talents, de lieux, de réseaux.**

Les visites-rencontres des quatre territoires, ont été un moyen de connaissance réciproque, mais également un exercice pratique de découverte de lieux d'émergences de différents types, semi voire non institutionnels et leur capacité à mettre en œuvre les quatre axes proposés par la saisine : développement économique, rayonnement, cohésion sociale et par leur démarche commune à participer d'une identité à l'échelle métropolitaine.

La visite de certains d'entre eux a permis de découvrir leur importance, très au-delà de leur visibilité, en terme de nombre, d'acteurs engagés, de terrains couverts, d'activité, d'inventivité, de capacité d'adaptation à leur environnement et à leurs moyens de travail, de mise en relation, de collaboration des amateurs et bénévoles avec les professionnels.

Ces lieux couvrent tous les domaines d'activité, artistiques, éducatifs, sociaux, industriels, et par leur proximité de terrain sont un facteur efficace d'appropriation, « d'activisme » citoyen et de mise en œuvre des valeurs de la démocratie participative. Ils sont parfois regroupés en friches, clusters ou pépinières, et originaux sur le plan de leurs modes de fonctionnement, de collaboration et de financement souvent dans une économie restreinte. Ils sont pourtant un outil de l'avenir, comme lieux porteurs et inventeurs de nouvelles pratiques culturelles et de mobilisation de nouveaux publics s'impliquant non plus seulement comme consommateurs mais comme acteurs.

Leur hybridation, leur rencontre sont favorisées par leur grande proximité au sein de pépinières d'entreprises qui revêtent aujourd'hui de nouvelles formes.

Exemples :

Les « lab-lab » ou « fab-fab » comme au Mixeur à Saint-Étienne ou à Villeurbanne au pôle Pixel et sur le site AADN. Le pôle Pixel regroupe déjà plus de 30 entreprises dédiées aux activités innovantes de l'image et des industries créatives.

De nouveaux studios sont venus s'ajouter au Studio 24, à la fois studio de tournage et salle de spectacle. Sur le site se trouve les bureaux de Rhône-Alpes- cinéma et de la commission du Film Rhône-Alpes. Il sera complété par l'aménagement de la friche voisine des Grands moulins de Strasbourg.

AADN, Assemblée Artistique des Diversités Numériques, implantée à côté du pôle Pixel à Villeurbanne

est un modèle d'innovation au niveau des arts numériques. Elle regroupe un pôle de production, un « laboratoire des usages » et un « laboratoire professionnel ». Souplesse organisationnelle, réactivité caractérise cette structure en réflexion permanente sur l'émergence artistique et technologique.

À Saint-Étienne, CARTON PLEIN / La CARTONNERIE (conception d'espaces publics temporaires et expérimentaux) est un LABORATOIRE URBAIN pluridisciplinaire (avec des sociologues, des artistes, des architectes...) qui se veut articulateur avec enjeux urbains, espace public expérimental de 2000 m² au cœur de la ville toujours changeant, lieu de mille essais partagés avec école, voisins, universités, et lieu de résidence sur espace public (physique et politique).

Par ailleurs, les visites ont montré qu'une partie de ces structures émergentes sur le terrain (friches, lieux de convivialité, cafés lectures ou cafés rencontres, etc.) ne cherchent pas naturellement à entrer en relation avec leur environnement mais pratiquent une forme d'autarcie soit par vocation propre, soit par le fait de n'être ni reconnus, ni subventionnés par les pouvoirs publics. Un sociologue stéphanois a même parlé de l'existence d'un monde « underground » peu connu et très sous-estimé dans ses dimensions. Ces structures n'en sont pas moins des lieux de création, d'innovation, de sociabilité, de prise de responsabilité. L'une d'elle se définit ainsi :

« Alors qui sommes-nous ? Ceux qui prennent d'autres formes que les organisations classiques ? Ceux qui donnent à voir toutes les cultures ? Ceux qui s'attellent à l'invention de nouveaux modèles ? Mais avons-nous le choix ? L'innovation sociale ne se réinvente-t-elle pas au fil des époques par choix mais aussi par nécessité ?

Nous sommes les successeurs naturels des dynamiques mutualistes, associatives, des formes de coopérations diverses, des organisations nées de l'éducation populaire et qui doivent se réinventer aujourd'hui pour faire face notamment à un monde en pleine mutation économique.

Nous sommes des hommes et des femmes animés par une même ambition : celle de se ré-approprier et de ré-inventer des modèles pour la culture, riches pour le territoire et défendant l'intérêt collectif. »

Avec à Saint-Étienne la Friche Mosser, regroupant Gran Lux, Coxa Plana et Ursa Minor, le Plateau 42, les Noctambules, les Arts du Forez, le Théâtre libre, la Fabrique à Andrézieux-Bouthéon, l'Imprimerie « Théâtre de Rive de Gier » et d'autres, ce sont tous des lieux associatifs de résidence d'artistes, de diffusion et de création dans le domaine du cinéma, de la vidéo, des arts plastiques, de la musique... Le Remue Méninges, un café-lecture associatif, travaille sur les matières à lire, à écrire, à penser à travers une programmation dense. Le café rassemble une équipe de quatre salariés, une cinquantaine de bénévoles, plus de mille adhérents. Il développe des projets et des actions culturelles dans la ville et avec les acteurs de la ville de Saint Étienne.

Les Instant'Tanneries à Vienne est un lieu émergent et « décalé ». Le projet de ce restaurant,

brasseur de bien, convivial ouvre ses portes aux artistes peintres et photographes amateurs et offre une programmation culturelle annuelle d'amateurs et d'artistes non reconnus pour le moment. Les trois associés et amis en reconversion professionnel ont imaginé un concept permettant l'accès à la culture pour tous, la pratique de tous dans un lieu simple où l'on peut boire et manger local puisqu'ils favorisent la cuisine de produits de saison et les circuits courts.

La « société créative » ne peut être basée uniquement sur des lieux dédiés à l'innovation mais doit être aussi portée par des usages et des réseaux de toute nature, et ces structures émergentes, terrains d'expérimentation, dans leur souplesse et malgré leur fragilité, en sont un véhicule incontournable.

PROPOSITIONS

Partant de notre approche interne autant qu'externe de l'attractivité, nous pouvons avancer les propositions suivantes :

DÉVELOPPER LE TOURISME MÉTROPOLITAIN ET SA COMPOSANTE CULTURELLE À L'INTERNE COMME À L'INTERNATIONAL

- ▶ Développer le tourisme métropolitain, orienter le tourisme lyonnais au service d'un tourisme métropolitain, développer une offre de transport dédié à la culture et la connaissance du territoire : créer une carte touristique et culturelle à l'échelle du Pôle métropolitain et non de chaque agglomération, créer une carte de transports unique sur le pôle à tarif préférentiel, envisager une carte qui ne soit pas individuelle mais utilisable par tous les adhérents d'une association par exemple lors des événements soutenus par le Pôle métropolitain, développer un service de transport qui relie les agglomérations entre elles sans forcément passer par Lyon et à des heures plus tardives, créer un service de navettes depuis l'aéroport....
- ▶ Développer une composante explicitement culturelle dans ce tourisme métropolitain à mettre en place : démultiplier des visites-rencontres telles celles que nous avons pu faire à l'intention de demandeurs potentiels à l'interne ou l'externe du pôle, envisager des parcours touristiques tels les JEP d'un week-end vers chaque territoire ou au moins chaque trimestre à tour de rôle...

FAVORISER L'EXPRESSION DES DONNEURS CHACUN, RENDRE LES CITOYENS ACTEURS DE LA CULTURE ET EN FAIRE DES AMBASSADEURS

- ▶ Favoriser la pratique artistique amateur dans les MJC, centres sociaux, maisons de quartiers et dans des friches reconverties où se mélangeraient professionnels et amateurs afin de créer une émulsion et une émulation ...
- ▶ Aider les citoyens à faire connaître le patrimoine de leur territoire de vie
- ▶ Identifier les initiatives locales et renforcer leur visibilité dans une démarche ascendante participative
- ▶ Mettre en résonance sur tous les territoires les manifestations venant de l'un d'entre eux et les développer dans de plus en plus de petites communes autour des villes centres de chaque agglomération

- ▶ Rechercher une meilleure accessibilité des habitants d'une agglomération à la culture et aux pratiques culturelles des trois autres
- ▶ Développer des synergies entre les pratiques culturelles des habitants de chaque territoire et organiser des échanges de pratiques
- ▶ Faire l'inventaire des jumelages sur le Pôle métropolitain et proposer une rencontre par zone géographique.
- ▶ Constaté les manques éventuels pour la création de nouveaux jumelages et proposer des synergies sur des thématiques culturelles (musique, théâtre, arts plastiques) ou générationnelles (jeunes, seniors) ou de zone (Allemagne, Italie, Europe).

REPÉRER ET RÉVÉLER LES NOMBREUSES « PÉPITES » CULTURELLES LOCALES, PUBLIQUES, PRIVÉES, ASSOCIATIVES OU CITOYENNES

Elles dépendent selon leur lieu et leur échelle de plusieurs niveaux de partenaires publics ou privés, mais c'est un des terrains où une mise en réseau active, appuyée ou initiée par le Pôle métropolitain, dans le cadre de son rôle fédérateur et incitateur, peut aider à changer d'échelle, à stimuler l'imagination, valoriser et mutualiser les moyens, et contribuer fortement à la création « de bas en haut » d'éléments de cette identité à construire.-0

D'avantage reconnues et aidées, sans vouloir leur imposer des contraintes qui les renverraient dans leur isolement, elles rejoindraient davantage la nécessaire citoyenneté collective.

On retrouve ici le rôle de **facilitateur** du Pôle, de promoteur de coopérations, s'appuyant sur ce qui existe et ce qui est développé par les autres acteurs. Il doit valoriser ce qui fait sens pour construire une identité culturelle métropolitaine, s'efforcer de faciliter les **échanges et les réseaux** et de **révéler** au public ses « pépites » peu connues, comme nous l'avons déjà souligné plus haut.

Le Pôle serait là dans la mission incitative et facilitatrice au niveau de son territoire que la CMCD propose comme une de ses priorités.

FAIRE ENSEMBLE POUR SUSCITER UNE APPARTENANCE COMMUNE

Cette constatation de l'originalité de l'identité d'un territoire, de l'importance des lieux d'émergences et de l'engagement citoyen, du « vivre bien ensemble » comme facteur d'attractivité nous amène tout naturellement à en proposer une mise en pratique.

La saisine propose de produire « une réflexion » mais aussi de « proposer des actions pour donner consistance et visibilité à cet enjeu métropolitain ».

En effet, la valorisation par le Pôle Métropolitain des spécificités culturelles des territoires et la mise en réseau des acteurs, est importante mais ne suffit pas à développer un sentiment d'appartenance métropolitaine, à favoriser la prise de conscience d'en être acteur et pas seulement spectateur, à créer une identité commune.

Il est donc apparu que c'est dans l'action collective de citoyens dans le cadre de projets communs en collaboration avec les associations, les institutions publiques ou privées et les professionnels, que pouvait se mettre en œuvre un processus d'appropriation commune d'un territoire dont l'unité reste à inventer.

Le bilan des quatre visites a montré que les conditions sont réunies, pour proposer une action commune, sur le territoire du Pôle, tant en termes de définition d'un projet que de motivation collective, que d'acteurs prêts à s'investir.

Un des éléments important de ces visites a été en effet, l'engagement fort des équipes d'organisation, bénévoles et professionnelles à s'impliquer, à défendre et illustrer les valeurs de leur territoire.

Il ne s'agit cependant en aucun cas de la création d'un nouvel événement artistique venant en concurrence avec ceux existant sur un champ artistique particulier (danse, art contemporain, théâtre, cirque, jazz, etc...) et qui supposerait un budget important.

L'idée est à partir d'un thème ou d'un fil directeur commun de faire travailler dans la durée des habitants de plusieurs territoires du Pôle dans des projets en collaboration avec des professionnels de différentes disciplines, donc d'un événement construit de bas en haut qui rassemble citoyens, amateurs, professionnels du secteur choisi, en collaboration avec les organismes de tous ordres intéressés, pour arriver à un événement commun.

Il s'agit donc de renforcer un sentiment émergent d'appartenance au Pôle par une dynamique de mobilisation partagée et seul le Pôle peut contribuer à développer une telle dynamique sur l'ensemble de son territoire.

Les visites nous ont permis de rencontrer deux exemples qui peuvent nous inspirer : le Pôle Pik à Bron et le Défilé de la Biennale de la danse, dont la démarche est une matrice qui pourrait servir de modèle.

Le thème ne peut donc être limité à une discipline artistique qui ne concernerait que des pratiquants amateurs, mais doit permettre la participation de tous les citoyens à titre individuel ou dans le cadre d'associations et d'organismes dans tous les secteurs. Il doit être transversal à l'ensemble des territoires pour permettre la construction d'une identité partagée. Certains ont déjà été identifiés, parmi lesquelles il conviendrait de sélectionner le plus pertinent.

Dans le prolongement de la dynamique culturelle partagée qu'une telle initiative permettrait d'engager, on peut imaginer qu'un **label** « Faire culture ensemble dans le Pôle métropolitain » puisse émerger, en quelque sorte auto-délivré par les acteurs qui en seraient parties prenantes.

CHAPITRE 3 :

LA CULTURE, LEVIER DE COHÉSION SOCIALE ET VECTEUR DE COHÉSION TERRITORIALE

Dès l'introduction de cette réponse à la saisine, nous avons rappelé qu'à nos yeux la culture est aussi, voire d'abord et surtout, un élément essentiel du **développement personnel** de chacune et chacun. D'où cette affirmation présente dans toutes les déclarations de l'UNESCO, d'un « droit à la culture », au même titre qu'à tous les besoins fondamentaux, à se nourrir, à se loger, à avoir un emploi...

Mais ce développement personnel ne peut en aucune façon être compris comme une simple « culture de l'entre soi », ni même « de l'entre nous ». Il ne peut s'épanouir que dans la compréhension des autres et l'enrichissement des relations, sans doute en première ligne de nature culturelle, avec eux. Cette **mixité sociale et culturelle** contribue à l'évidence à l'intégration de tous à une identité territoriale, qu'elle soit nationale ou locale, aidant par là-même à former un sentiment d'inclusion sociale.

Cette nécessaire **interpénétration culturelle est de portée générale**. Elle doit s'exercer à l'égard de tous les « publics », expression qui ne peut s'entendre légitimement qu'au pluriel sauf à s'en tenir à une approche administrative et/ou marchande. Et ce, quelle que soit la cause de leur empêchement ou éloignement de l'accès à la culture sous toutes ses formes, artistique, gastronomique, patrimoniale, etc.

Il y a donc lieu de favoriser la découverte de pratiques culturelles différentes par des publics provenant d'horizon socio-culturels différenciés et dans des lieux eux-mêmes différents. Bien entendu, les politiques publiques, nationales et locales, peuvent concourir puissamment à la réalisation de cet objectif. Mais les initiatives privées, associatives, citoyennes, ont aussi toute leur place à prendre. C'est le cas **tout particulièrement en matière de politique de la ville et de rénovation urbaine** dans l'espace métropolitain.

Ainsi dans les quartiers populaires comme plus généralement, la culture peut-elle être un levier de cohésion sociale et territoriale et comme telle **un outil de la laïcité et de l'émancipation solidaire**.

Culture pour tous, culture par tous

Précisons d'emblée que dans cet accès pour tous à la culture, il ne faut pas « oublier » tout ce qui touche à la **culture dite « traditionnelle »** (musique, littérature, théâtre, patrimoine ou histoire de l'art). D'autant qu'il y a des liens importants à faire au niveau métropolitain : par exemple, Frédéric Dard, bien qu'il se soit toujours revendiqué comme nord-isérois, est souvent décrit comme un écrivain lyonnais.

Le rôle à cet égard de la **lecture publique** et plus précisément des médiathèques est ici décisif. La CAPI en fournit une excellente illustration, son réseau des médiathèques représentant dix équipements, répartis sur neuf communes (dont deux à Bourgoin-Jallieu), sachant que, sur le territoire intercommunal, dix bibliothèques (dont 2 bibliothèques de quartier à Villefontaine) ne sont aujourd'hui pas gérées par la CAPI. Ce sont 14 553 lecteurs qui ont emprunté 550 000 documents), ce qui démontre une grande réussite de la construction de ce réseau qui a permis à la fois d'attirer de nouveaux lecteurs mais aussi de fidéliser ceux qui étaient déjà actifs. D'autant que ce réseau ne veut pas être « seulement » un lieu où les habitants du territoire pourraient venir emprunter ou lire un livre. En effet, tous les établissements qui le composent cherchent à être de véritables lieux de vie, proposant de nombreuses animations pour tous les publics (quel que soit l'âge ou la condition sociale notamment). Le public scolaire a droit à une attention toute particulière avec des projets développés spécifiquement à sa destination.

De même manière, nous avons pu noter à ViennAgglo comment la participation à Jazz à Vienne des médiathèques, centres sociaux, crèches, écoles, MJC... favorise l'accès au festival de jazz pour tous les habitants du territoire. Le théâtre associatif de St Martin est également un exemple de la **dimension sociale et populaire** de la culture dans cette agglomération.

A Saint Etienne Métropole, c'est la démarche d'**ouverture à tous les publics**, dont ceux dits « empêchés », qui nous a notamment été soulignée. Pour cela de nombreux partenariats sont noués avec les différents acteurs locaux, dans une dynamique collaborative, fondée sur la co-construction : avec le réseau associatif, des structures de l'Education Populaire, des hôpitaux et maisons de retraite, des instances judiciaires et pénitentiaires, les politiques publiques de l'Etat, notamment l'Education Nationale, la Direction de la jeunesse et des sports...

Au-delà de cette ouverture, il faut même parler de volonté de faire participer les habitants. Dans les institutions culturelles comme dans les structures dites de proximité la volonté et le savoir-faire des professionnels prennent sens en se positionnant en véritables « médiateurs culturels ». Une telle **participation culturelle des citoyens** peut aller par exemple jusqu'à l'utilisation de budgets participatifs. Ce fut le cas pour la construction du Nouveau Théâtre Beaulieu livré en 2005 : la ville et l'Etat octroyèrent un budget participatif d'équipement géré par l'association locale. Deux avantages furent vérifiés : le coût beaucoup moindre de rénovation et bien sûr l'implication des habitants (concernant les plans, l'abattage de cloisons, la peinture...).

Quant au Grand Lyon, les exemples découverts lors de la visite-rencontre des quatre conseils de développement témoignent aussi pleinement des relations fortes entre « culture et cohésion sociale », visant à **satisfaire dans un même mouvement l'excellence artistique et la pertinence territoriale** :

- les activités du pôle Pik, ses projets innovants d'accompagnement de compagnies et de formation professionnelle de danseurs (Le Kampus...) et son travail avec les écoles, les collèges, centres sociaux, associations...La danse hip hop est sortie de son image « ethnique », elle rassemble des publics très divers et intergénérationnels. Idem pour le slam.
- l'évènement participatif annuel CéléBRON autour d'un groupe d'artistes (Centre social Gérard Philippe du Terrailon)
- la MJC Laennec Mermoz (Lyon 8ème) qui mobilise un artiste sur un projet de pépinière participative
- les partenariats avec de grandes institutions (Opéra, Célestins...)
- la préparation du Défilé de la biennale de la danse dans les associations, centres sociaux, MJC...
- et autres exemples cités dans l'ouvrage Grand Lyon "Art et Renouvellement urbain"¹³.

Le dialogue des cultures pour mieux « vivre ensemble »

Il n'est pas indifférent de noter que, dans ces derniers exemples cités, la mobilisation de crédits émanant de la politique de la ville a indéniablement favorisé cette participation active d'habitants de tous les quartiers, et tout particulièrement des quartiers populaires.

Cette dimension culturelle dans la **lutte contre la fragmentation de notre société** qui tend à s'aggraver est essentielle et ne se limite naturellement pas à un évènement – aussi significatif qu'il puisse être – comme la Biennale de la danse. Même si, pour celle-ci, il faut toujours se rappeler que c'est à la fois un des plus grands festivals de danse du monde et le défilé, c'est-à-dire le prototype même de la participation citoyenne et sociale sur le terrain autour d'une forme artistique. Tenant donc les deux bouts de la chaîne de notre définition de la culture.

Car, même dans des quartiers où la « mixité sociale », au sens de la diversité de l'offre de logement, a progressé, où les relations sont plus apaisées, cela ne veut pas dire forcément que les gens se

¹³ Cf. *Art et Renouvellement urbain – 20 réalisations par les communes du Grand Lyon*, Editions Privat, 2013. Cet ouvrage permet de découvrir des projets culturels et artistiques conduits par des communes du Grand Lyon lors d'opérations de renouvellement urbain en les regroupant selon trois entrées : mémoires et témoignages, implantation d'équipements, résidences artistiques.

mélangent. Les évènements de janvier 2015 ont révélé un malaise qui existait bien avant mais qu'on refuse souvent de voir. Le « vivre ensemble » est en effet une construction fragile, et plus généralement le séparatisme social tend à se développer dans beaucoup de territoires. Les évènements de janvier ont aussi aidé à prendre collectivement conscience de l'importance de cet enjeu.

L'exemple de la Duchère à Lyon montre ainsi que le « **brassage social** » **peut exister et se vivre positivement à certains moments dans des lieux « décalés »** tels que : centres sociaux, MJC, Foyer Protestant, AS Lyon-Duchère, Fêtes de quartier, à travers des activités culturelles, sportives, des projets partagés, des rencontres à la sortie des écoles, des démarches participatives...Au Conseil citoyen en cours de préfiguration dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, a déjà été identifiée l'importance de ce qui se passe dans ces lieux. Il est donc essentiel de soutenir et amplifier les initiatives – notamment culturelles -portées par ces acteurs et leur fonction de « médiation » et de « développeurs de lien social ».

Dans ces quartiers populaires, il faut – bien sûr – faire progresser la mixité sociale, mais c'est « **dans le quotidien et sur le temps long** » qu'il est nécessaire de faire en sorte de réellement mieux « vivre ensemble ». La cohésion sociale se construit dans la durée et repose sur le bien-être des individus. De ce double point de vue, les luttes contre les discriminations de toute nature sont essentielles. Mais ceci n'est pas suffisant : le vivre ensemble ne va pas de soi et se construit. Il passe notamment par le respect des cultures et des religions, c'est à la fois le respect du droit à la différence et du droit à la ressemblance. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir spécifiquement telle ou telle culture d'origine, mais bel et bien de se « connaître et se reconnaître » pour envisager, un avenir commun. Il convient de souligner l'importance de l'histoire des lieux que l'on partage.

Dès lors, il paraît important¹⁴ :

- de **faire vivre la mixité culturelle**, au-delà de la mixité sociale du logement, dans une diversité de lieux ouverts aux différents publics et pouvant constituer un maillage des territoires favorable au « vivre ensemble », et ce aux différentes échelles, de la proximité à l'échelle de chaque agglomération
- de **donner plus de visibilité aux actions et expressions valorisant la diversité culturelle** dès lors qu'elle trouve sa place dans la société française, au même titre que les parcours d'intégration et les initiatives créatives de toute nature, dans le sport, la vie sociale, la formation...
- de **soutenir en particulier les actions et initiatives qui font dialoguer les différentes**

14 On reprend ici certaines orientations déjà avancées par le Conseil de développement du Grand Lyon dans ses contributions sur la mixité sociale (2010) et sur la politique de la ville (2011). La contribution du Conseil de développement de Saint Etienne Métropole sur la politique de la ville (2007) souligne de la même manière « *la reconnaissance de la valeur des expériences d'insertion par la culture en tant que terreau extrêmement favorable permettant de conforter les actions d'insertion au niveau économique et social* ».

cultures, cultures de pays d'origine et culture française, et qui favorisent la mixité et le métissage des publics.

Bref, il s'agit de développer une véritable **dynamique interculturelle** à l'échelle des quartiers, des agglomérations, et du pôle métropolitain lui-même si l'on veut réellement faire de tous ses habitants des acteurs de la construction et de l'appropriation de ce dernier.

La culture : outil de la laïcité et de l'émancipation solidaire

La laïcité est un principe juridique qui, face à la transformation de la société française en société multiculturelle assure la diversité politique, philosophique et confessionnelle, sans privilèges ni discriminations tout en garantissant la liberté de conscience. On peut aussi dire que la culture est nécessaire aux religions pour éviter les extrémismes, la religion décultivée, déconnectée de la culture, ayant toute probabilité d'en produire. La culture participe ainsi au maintien d'une conception républicaine, fondée sur l'égalité des droits.

Parmi ces droits, l'accès à la culture ne doit pas être un sujet à la marge. Il doit être traité comme **complémentaire des dispositifs d'accompagnement social** vers le logement, la santé ou l'emploi. L'action politique, en la matière, doit répondre à un réel besoin, à la fois en termes d'accès à l'offre culturelle mais aussi à la pratique culturelle en tant qu'acteur.

Il s'agit de ne pas se donner « bonne conscience » en se contentant d'accompagner l'action des établissements « socio-culturels ». Il s'agit de favoriser et **mettre en œuvre des moyens** permettant à des personnes de participer à des **activités collectives** afin, non seulement, de rompre avec l'isolement, la dépendance de groupes ethniques, religieux, communautaires ou autres, ou l'« entre-soi » de quartiers ghettoïsés, seraient-ils aisés, afin de favoriser le développement de la réflexion indispensable pour se mobiliser et se construire librement.

Devant les défis que notre société traverse, et dans l'objectif de faire aussi de l'action culturelle un outil efficace de laïcité, de sécularisation, et d'émancipation solidaire, on peut identifier plusieurs **priorités** :

- poursuivre le combat pour une réelle éducation tout au long de la vie
- renforcer plus précisément l'éducation artistique et culturelle
- reconnaître de manière réciproque les cultures en égale dignité dans leur diversité
- donner la place qui leur revient aux habitants pour qu'ils participent à la vie de la culture

Pour promouvoir un réel développement personnel et social, l'accès à l'offre culturelle et à la pratique artistique doit ainsi être considéré comme un **outil pour les travailleurs sociaux et plus largement les équipes d'accompagnants**. La culture peut en effet permettre à chacun d'eux de repositionner son lien avec la personne accompagnée et de pouvoir travailler sur son autonomie, sa confiance, son image et sa propre estime. Dès lors, des pistes de travail sont à explorer pour renforcer cette dimension de la culture comme outil du travail social.

PROPOSITIONS

Cette volonté de faire de la culture un outil de cohésion sociale et territoriale nous conduit à faire les propositions suivantes :

FAVORISER L'ÉGALITÉ DE TOUS DANS L'ACCÈS, LES ACTIVITÉS ET LES CONNAISSANCES CULTURELLES

- ▶ Rendre la culture intelligible à tous, sans la vulgariser. Inciter à la découverte, l'éveil, la curiosité, la gourmandise, ..., en développant l'information sur une échelle métropolitaine
- ▶ Favoriser la transmission de la culture à l'école : mettre en place des échanges scolaires intra-métropolitains avec des visites (telles que les CdD ont pu le faire, ou au théâtre, sur des sites historiques, ...) ; renforcer l'éducation artistique et culturelle
- ▶ Favoriser la transmission de la culture dans les familles : s'appuyer sur des jeux métropolitains liés aux grands événements, au patrimoine...
- ▶ Favoriser l'accès à la culture aux publics éloignés et/ou empêchés, mutualiser à l'échelle du pôle ce qui est déjà pratiqué dans chacune des agglomérations : carte de visites libres dans tous les musées métropolitains, développer les tarifs réduits et les gratuités, festivals délocalisés (à l'image du Festival Berlioz)...

RENFORCER ET DÉMULTIPLIER LES RELATIONS ENTRE RÉSEAUX DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ACTION CULTURELLE

- ▶ Sensibiliser les réseaux d'insertion sociale sur la place de la culture dans l'accompagnement social et favoriser projets et expériences en rapport avec cette approche.
- ▶ Sensibiliser les réseaux culturels sur leurs responsabilités en la matière et favoriser les porteurs de projets en direction de cette insertion par la culture.
- ▶ Outiller les associations et établissements afin qu'ils puissent développer leurs propres actions et des actions partagées.
- ▶ Encourager toutes synergies entre ces deux réseaux à l'échelle métropolitaine
- ▶ Valoriser et capitaliser les projets mis en place dans ce cadre à l'échelle métropolitaine

SUSCITER LA MISE EN RÉSEAU, À L'ÉCHELLE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN, DES INITIATIVES CULTURELLES ET PARTICIPATIVES DANS LE CHAMP DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Elles sont en réalité nombreuses, imaginatives, foisonnantes, mais fragiles et très souvent mal connues et reconnues. Il se passe par exemple plein de choses à Saint Etienne, beaucoup de Lyonnais les ignorent de même qu'ils ignorent l'existence de pôle Pik, alors qu'il y a tout de même un vrai sujet « culture » comme levier du lien social et du vivre ensemble, avec en particulier les populations issues de l'immigration, en particulier les jeunes. La plupart ne sont pas étrangers certes, ils sont de nationalité française. Mais les regarde-t-on toujours comme des « français » comme les autres ? Certains ont du mal à dire « *je suis français* ». Nos visites ont montré l'existence de belles initiatives culturelles et artistiques qu'il faut encourager et pourraient utilement essaimer.

Il s'agit d'échanger des bonnes pratiques, mettre en exergue les lieux qui favorise le dialogue des cultures, dans certains cas de relancer une certaine créativité après un essoufflement des initiatives. Cette mise en réseau active, appuyée ou initiée par le pôle métropolitain (à l'instar de ce qu'il a lancé pour les Journées Européennes du Patrimoine) peut aider à faire connaître, valoriser, mutualiser, stimuler l'imagination, changer d'échelle, et - pourquoi pas - aider ainsi à la construction d'une identité métropolitaine.

ÉTENDRE À L'ÉCHELLE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN L'EXPÉRIENCE DE "CHARTRE DE COOPÉRATION CULTURELLE" TELLE QU'INITIÉE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Dès 2003, la Ville de Lyon, l'Etat et la Région ont mis en place une démarche originale de coopération avec les institutions culturelles lyonnaises pour permettre un élargissement progressif de l'effet de leur action en direction des publics défavorisés et des territoires prioritaires de la politique de la ville.

En novembre 2013, cette démarche a connu un début d'élargissement dans le cadre du Grand Lyon par la signature d'une « Déclaration de coopération culturelle d'agglomération », entre les mêmes partenaires et de nombreuses autres communes du Grand Lyon, pour la période 2013-2015.

Dans les deux cas, il s'agissait explicitement de rapprocher Culture et Cohésion sociale, d'où la signature - outre celles des maires - des VP en charge des activités culturelles, d'une part, et de la politique de la ville, d'autre part, pour le Grand Lyon et pour la Région, à côté de celle du Préfet délégué pour l'égalité des chances.

Depuis lors, les conditions institutionnelles ont passablement changé puisque le Grand Lyon en devenant Métropole a hérité sur son territoire de la compétence notamment

culturelle de l'ancien département du Rhône, tandis que la nouvelle politique de la ville est devenue explicitement à forte dimension intercommunale depuis la loi Lamy et est donc une compétence de chacune des quatre agglomérations constitutives du pôle métropolitain.

C'est pourquoi, il nous paraît opportun de proposer que le pôle reprenne cette idée de Charte de coopération culturelle pour ce qui le concerne, dans une démarche qui associerait tous les acteurs en responsabilité de la culture et/ou de la politique de la ville dans l'espace métropolitain.

Soulignons, dans le prolongement de la démarche générale que nous proposons, que l'objectif à mettre en œuvre serait celle d'un développement culturel qui ne soit pas seulement « tiré d'en haut » par les acteurs publics et les institutions, mais aussi tout autant « poussé d'en bas » par les associations et les citoyens dans leurs initiatives de toute nature. La question de la nature des signataires d'une telle charte est donc posée.

CHAPITRE 4 :

LA CULTURE, POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMPOSANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A juste titre, la saisine attire notre attention sur la culture « *comme facteur de développement économique* », mais souligne que sa « *dimension économique générale reste peu valorisée* », malgré une « *créativité culturelle* » fortement renforcée dans une période récente par les « *technologies émergentes* ». Dès lors cette préoccupation de la « *dimension économique de la culture* » a-t-elle été toujours présente dans les réflexions de notre groupe-projet ainsi que dans les visites-rencontres organisées dans les quatre agglomérations.

Développement économique et développement des personnes

Nous n'avons cependant pas abordé cette question d'un point de vue d'économistes, ce qui n'aurait pas été dans nos compétences de groupe, mais bien plutôt de citoyens, soucieux d'envisager la culture dans toutes ses dimensions, de manière transversale. Et tout particulièrement dans l'articulation du développement économique et du développement des personnes, dans une perspective de développement durable, garantie de connexions fructueuses dans - et entre - tous les territoires du pôle métropolitain.

Ce dont témoigne bien l'extrait suivant de la contribution d'un acteur culturel, par ailleurs membre actif d'un de nos conseils de développement, à propos de la dimension économique de la culture :

« Pour beaucoup d'entre nous, la culture coûte de l'argent à l'État [et aux collectivités locales], donc à nous tous, et n'en rapporte guère, à l'image des théâtres [publics] où le coût de revient par fauteuil peut être jusqu'à quatre fois (voire plus) supérieur que le prix de vente du billet.

Ce genre d'attitude correspond bien à notre mode de pensée « moderne » structuré « par tiroir ». Nous n'avons plus l'habitude de considérer un fait dans son ensemble mais plutôt par le petit bout de la lorgnette qui favorise notre point de vue quelle que soit notre position sociale.

Il semble également que, encore aujourd'hui, ce mot de « culture » pour le plus grand nombre, évoque certes des choses plutôt sympathiques ne provoquant pas de violence en soi mais garde,

malgré tout, une consonance élitiste et une utilité relative !

Alors dire que la culture est à la fois un moteur économique important et un rouage fondamental pour garantir un avenir vivable à nos descendants, est une affirmation qui peut faire sourire tant la crise est grave et serait presque « révolutionnaire » pour reprendre un mot qui, petit à petit, reprend une place dans le discours commun. [...]

Je me contenterai de rappeler pour ma modeste part, que, pendant la guerre de 1939/1945, les résistants ont imaginé qu'il fallait décentraliser le théâtre en province pour participer au redressement de notre pays !

Ils savaient, et nous le savons tous, que la culture est le chemin le plus efficace pour retrouver la confiance et l'énergie en soi-même et que, alliée à l'éducation, la culture devient un moteur concret et positif de l'évolution du peuple humain. Les événements récents et les débats sur l'éducation qui en ont découlé en sont, hélas, la preuve la plus actuelle »

Au sein du Pôle aussi, la culture est un « investissement nécessaire » !

Il est souvent dit que la culture coûte, mais très peu qu'elle « rapporte ». Ainsi le budget de la culture est-il trop souvent, au niveau national comme local, considéré comme une « variable d'ajustement ».

Pourtant un Rapport récent IGF-IGAC sur « *l'apport de la culture à l'économie en France* », commandé par le Ministre de l'économie et des finances et la Ministre de la Culture et de la communication et rendu public le 3 janvier 2014, fait clairement ressortir le **poids significatif** du secteur culturel dans l'économie où il représente 3,2 % du PIB en 2011 et 670 000 emplois en France¹⁵.

De même, cette étude souligne-t-elle comme **faits indéniables** les retombées économiques de tout un ensemble d'actions ou initiatives culturelles (Festival d'Avignon et cinq autres festivals, Lille capitale européenne de la culture) et établit-elle une **corrélation positive** entre une implantation culturelle structurelle (équipement fixe, festival reconduit sur la durée) et le développement socio-économique d'un territoire.

Elle confirme aussi que le numérique a profondément bouleversé les **chaînes de valeur de l'économie culturelle**, avec une captation d'une part de la valeur ajoutée par les plateformes numériques chargées de l'intermédiation entre les créateurs et les consommateurs (Apple, Google, Amazon, etc.). Ce qui nécessite à l'évidence des actions correctrices publiques pour contrôler ce type de détournement de richesses au détriment des acteurs culturels et économiques des territoires concernés.

¹⁵ Cf. *L'apport de la culture à l'économie en France*, Inspection Générale des Finances, Inspection Générale des Affaires Culturelles, janvier 2014.

Pour notre part, nous avons pu noter très concrètement un tel « **apport de la culture à l'économie** » dans les territoires du pôle métropolitain lors de cette saisine, que ce soit en termes d'emplois, de retombées économiques ou d'avancées technologiques.

Au cours de notre visite à l'Isle d'Abeau et sur le territoire de la CAPI, nous avons pu ainsi relever l'importance dans cette Communauté d'Agglomération de l'emploi culturel, les agents travaillant au titre de la Culture (hors Tourisme) représentant 150 emplois ETP, répartis entre les Abattoirs : 12 ETP, les Médiathèques : 51 ETP, le Théâtre du Vellein : 21,5 ETP, le Conservatoire : 65,5 ETP sur un nombre total d'agents de 986 personnes¹⁶. La Culture représente donc, en **emplois directs**, près de 15 % des agents.

De même, a pu être souligné lors de la rencontre à ViennAgglo l'écart positif entre le volume des **retombées économiques** de Jazz à Vienne pour le territoire (hébergement / restauration...) et le budget intrinsèque du Festival. Une étude réalisée par le cabinet Nova Consulting en septembre 2014 avance ainsi le chiffre de 17 millions d'euros d'impact économique généré - tant sur l'agglomération viennoise qu'à l'échelle du Pôle Métropolitain - par l'activité de l'EPIC et les dépenses des spectateurs ; et de 15€ d'impact économique généré pour 1€ de subvention versé. Et encore ne sont valorisés ni les effets d'entraînement (effets indirects liés à la consommation des salariés par exemple), ni a fortiori les effets des activités pédagogiques et sociales liées aux initiatives Grand Public associées au Festival.

Nous avons pu constater aussi de visu comment le marché de Vienne contribue lui-aussi, par sa réputation et son succès ainsi que par sa diversité, à l'*attractivité du territoire* tant d'un point économique que culturel. Second marché de France, il accueille près de 400 entreprises et génère 12,5M€ par an. Enfin, par l'animation qu'il génère et de par la qualité des produits proposés par les producteurs locaux, ce marché favorise le développement touristique et donc économique du territoire.

Lors des visites à Saint Etienne Métropole et au Grand Lyon tout particulièrement, mais avec des indications de même nature à ViennAgglo et à la CAPI, la dimension économique de la culture nous est apparue en outre comme devant clairement être étendue aux *apports / liens entre Culture et Recherche-Innovation*.

Ainsi la **Fête des Lumières** à Lyon, dont nous avons eu la chance de pouvoir suivre la répétition générale de son édition 2014, fournit - outre la particularité de son financement public/privé 50/50, l'exemple incontestable d'un évènement culturel à fortes retombées économiques à la fois :

- directes : fréquentation touristique, chiffre d'affaires des bars et restaurants et des centres commerciaux, taux d'occupation des hôtels, image positive et facteur d'attractivité (84% des visiteurs non-lyonnais affirment que cet évènement les incite à revenir à Lyon pour une autre occasion)

16 Source : Rapport Annuel de la CAPI 2014

- et indirectes, mais bien réelles, à travers le cluster Lumière créé dans le prolongement de la Fête des Lumières en 2008, et grâce à cet événement aux dires mêmes de ses acteurs. Ce cluster contribue à son tour à la reconnaissance et à la structuration d'une filière Eclairage à part entière, laquelle semble se construire à bonne vitesse¹⁷.

L'articulation entre l'art et l'industrie à la Cité du Design, la « Stratégie Mode » d'accompagnement de la création par le Pôle Techtera, la création artistique présentée comme « propulseur d'innovations technologiques » au sein du pôle Pixel dans la perspective de « valoriser l'ensemble de la chaîne de valeur »¹⁸, sont autant d'autres indications fortes qui nous ont été données à voir en ce sens, à coup sûr prometteur au sein du pôle métropolitain.

La culture « à l'heure du numérique » : le croisement prometteur entre création artistique et innovations technologiques

Le dernier exemple cité vaut que l'on s'y arrête, car il illustre au mieux un défi d'avenir dans les relations entre culture et développement économique, mais également culture et cohésion sociale, ainsi que culture et attractivité, thèmes abordés dans les chapitres précédents.

Si la « culture numérique » participe à inventer des modes de production et de diffusion de la culture plus participatifs et plus collaboratifs, elle nous incite à penser son inscription sur nos territoires. Le concept de « proAm » (porosité et transferts entre professionnalisme et amateurisme) ainsi que les nouveaux modes de partage des savoirs associés (pair à pair, open source...) renouvellent la manière de faire « cité » et de soutenir le développement économique via des espaces mixtes. Les Fab-Lab (espace de prototypage rapide, fabrication à commande numérique et partage de compétences), comme la Fabrique d'Objets Libres à Bron sont exemplaires de ces lieux de synergie entre citoyens et entrepreneurs, usagers et concepteurs. Implantés à l'échelle d'un quartier et connectés à travers un réseau mondial, ils proposent des espaces de ressource et d'apprentissage par le faire, favorable à la création de liens sociaux, à l'innovation technologique ainsi qu'à la montée en compétences et la formation tout au long de la vie.

La transversalité des pratiques intrinsèque au numérique ainsi que le principe de « penser en faisant » s'applique tout particulièrement dans le champ de la création artistique, où les croisements entre culture et développement économique et surtout création artistique et innovation technologique

¹⁷ Comme en témoigne notamment la mise en place en 2014 du projet LUMEN – La Cité de la Lumière, « lieu unique et emblématique du Grand Lyon », s'affichant comme « vitrine mondiale des savoir-faire technologiques et des usages de la lumière ». (Cf. Rapport d'activité 2014 du Cluster Lumière, Edito du Président, p.3).

¹⁸ Expressions reprises du projet « *Un lieu culturel pour le développement local, au carrefour de la création artistique, de l'innovation technologique et des usages numériques* » de l'Association AADN – Arts et Cultures Numériques.

sont les plus prometteurs. La coopération entre l'AADN (association pour le développement des arts et cultures en lien avec les technologies) et les startup BK (création de contenu numérique) et Studio Theoriz (développement de technologies interactives) a soulevé toute notre attention.

Agissant au local pour mieux servir leur développement international, ces 3 entités ont créé un espace mutualisé, un « Lab » (fabrique d'expérimentations numériques) implanté sur le Pôle Pixel (Villeurbanne) grâce auquel elles invitent des artistes nationaux et internationaux, développent leurs technologies, produisent leurs oeuvres et prestations, organisent des workshops à destination des professionnels. La force de ce groupement réside dans la capacité à croiser les secteurs (ingénierie, art, recherche, technologie, industries créatives...), mettre en réseaux les compétences au service de projets, co-monétiser des moyens de R&D souvent coûteux, tout en inventant un modèle d'économie hybride (public-privé).

Tandis que de nombreuses initiatives de ce type voient le jour en France (Fab-Lab, Art-Lab, Living-Lab), le pôle métropolitain, déjà en déficit d'espaces de travail dédiés à la création artistique, semble peu doté en ses divers territoires de lieux favorisant ces échanges entre acteurs artistiques et entrepreneuriat créatif, accélérant une évocation des compétences vers d'autres horizons, Paris, Montréal ou d'autres métropoles.

Culture, économie sociale et solidaire, développement durable

Ajoutons que ces liens entre culture et développement économique à promouvoir peuvent opportunément emprunter les **formes de l'économie sociale et solidaire comme vecteurs ou plateformes des initiatives culturelles**, y compris les plus innovantes, qui cherchent ainsi leur voie dans les territoires.

On peut en particulier citer à ce propos le pôle « Culture et Coopération » regroupant onze associations et entreprises culturelles de Saint-Etienne dans une démarche se réclamant explicitement de l'ESS¹⁹. Il vise à développer des coopérations et mutualisations au service de la diversité culturelle et du développement économique et social des organisations artistiques. En janvier 2014, Culture et Coopération croise plusieurs domaines d'activité de la culture ou de l'économie créative : cinéma, audiovisuel et éducation à l'image, création et diffusion musicale, création et diffusion des arts plastiques, structures pluridisciplinaires (café-lecture, appui aux projets de mobilité internationale...) a été reconnu Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) par l'Etat. Il a ainsi pu lancer un **Appel à projets permanent « Arts numériques et espaces publics » à Saint-Étienne**. Cet appel à projets a pour objectif de favoriser la création et la diffusion d'œuvres numériques sur le territoire de l'agglomération de Saint-Etienne, contribuant à la création d'une intelligence collective et témoignant

¹⁹ Notons dans le même sens que le projet de lieu culturel d'AADN mentionné précédemment est proposé sous forme de SCIC.

de formes de coopération innovantes (trans-sectorielles, disciplinaires, géographiques...). Les projets sont sélectionnés par un groupe de pilotage indépendant constitué d'artistes, universitaires, urbanistes, médiateurs numériques... L'expérience est intéressante. Elle devrait disposer des moyens de son développement.

Au-delà des formes économiques spécifiques que peuvent ainsi prendre les actions culturelles à promouvoir, c'est sur leur nécessaire inscription dans une **perspective pleine et entière de développement durable** que nous voulons plus fondamentalement insister pour prolonger ces réflexions sur la dimension économique de la culture .

On sait qu'en 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, a officialisé la notion de développement durable et celle de ses trois piliers (économie / écologie / social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable ; triptyque d'objectifs auquel il faut ajouter une gouvernance citoyenne et démocratique comme condition et modalité de mise en œuvre. Dans une telle perspective, la **diversité culturelle** apparaît à l'évidence comme une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures. La culture fait ainsi pleinement partie du développement durable, au point que la Commission Française du Développement Durable (CFDD) propose d'en faire le quatrième pilier du développement durable aux côtés de l'économie, du social et de l'environnement.

De la même manière, dans sa contribution récente sur l'Après 2015 « *Le pouvoir de la culture pour le développement* », l'UNESCO indique :

« La culture est, dans toutes ses dimensions, une composante essentielle du développement durable. En tant que domaine d'activité, elle contribue puissamment – par le biais du patrimoine matériel et immatériel, des industries créatives et des divers moyens d'expression artistique – au développement économique, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement.

En tant que dépositaire du savoir, des significations et des valeurs qui imprègnent tous les aspects de notre vie, la culture détermine aussi la façon de vivre des êtres humains et les relations qu'ils ont les uns avec les autres aux niveaux local et mondial. »

Nous rejoignons ici la riche acception de la culture que nous avons retenue en introduction générale de cet avis de la CMCD. Si le Pôle Métropolitain doit se situer à l'évidence dans une telle perspective de développement culturel porteur de développement économique, il importe qu'il le fasse avec la volonté explicite de développement des personnes et de leurs relations pour un « mieux vivre » ensemble, en contribuant ainsi au mieux à l'identité multidimensionnelle du territoire. A défaut, **c'est l'inculture qui risquerait de primer et de coûter plus cher que la culture.**

« Comment financer la culture ? »²⁰

L'argumentation d'ensemble précédente s'est efforcé de montrer que la culture est bien un potentiel de développement économique et un vecteur de développement durable, au même titre qu'elle est un levier de cohésion sociale et territoriale, le moteur possible d'une attractivité interne et externe du territoire métropolitain et l'expression d'une identité métropolitaine en construction, comme ont tenté de l'établir les chapitres précédents. Pour toutes ces raisons, l'intérêt et la légitimité du Pôle métropolitain à investir ce champ d'action nous paraissent donc indéniables.

Pourtant, une question surgit plus précisément sur les enjeux de financement à partir du point de vue de l'« économie de la culture » qui est retenu dans ce chapitre. Et ce, tout particulièrement dans l'espace et de la part du Pôle dont nous avons dit en introduction générale qu'il n'a pas en ce domaine culturel la compétence d'être opérateur direct ou même délégué, mais qui pourrait néanmoins tout à fait avoir dans son espace métropolitain la volonté de devenir fédérateur d'initiatives publiques, privées ou associatives.

Après une tendance au retrait du financement public de la culture par l'Etat et le développement en sens inverse des interventions des collectivités locales, voici venu le temps de la stagnation, et même parfois de la réduction, des crédits publics de ces dernières. Nous avons souligné le côté négatif, même d'un point de vue économique, d'une conception qui ferait du budget de la culture une simple « variable d'ajustement ». Pour autant, ne compter que sur des financements publics de la culture par les temps actuels serait infondé.

« En tout état de cause, les crédits publics français ne doivent être considérés que comme une source de financement parmi d'autres. Financements internationaux, coproductions internationales, mécénat international, fonds européens, et, last but not least, financements participatifs et crowdfunding, sont autant de sources que l'opérateur culturel d'aujourd'hui va devoir croiser. [...]

La question brûlante pour bien des structures culturelles est qu'il est difficile de substituer en peu de temps d'autres sources de financement aux financements publics lorsqu'ils sont en réduction, ou même supprimés. [...]

Le mécénat culturel est lui-même en stagnation ou en diminution, au profit du mécénat sur projet sociaux, humanitaires ou écologiques. [...]

On comprend bien que la recherche en art, et la tension vers « la propagation du sens », sont préalables à toute considération économique qui voudrait l'assimiler à un produit reproductible industriellement et médiatiquement.

²⁰ Nous reprenons là le titre d'une rubrique de l'intéressant Dossier consacré à l'Economie de la culture sur le site de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000554-economie-de-la-culture>

Le reconnaître, ce n'est en aucun cas se désintéresser du financement de cette recherche artistique, c'est au contraire se préparer à identifier ensuite les forces de la société civile désireuses de soutenir cette démarche qui vise à créer un imaginaire divers mais commun, sans lequel il ne peut y avoir communauté et société »²¹.

Sans nécessairement souscrire à l'intégralité d'une telle formulation, elle nous paraît devoir être prise en considération.

Développement économique et développement du capital culturel²²

Le développement économique n'est pas possible sans développement du capital culturel. Le capital culturel, comme concentration de ressources, de facteurs de développement (accès et participation à la formation, à l'information, aux arts, aux savoirs, aux patrimoines) a une fonction centrale. Il est la condition de l'accès aux autres ressources (travail, propriété, logement, santé, éducation). Le capital culturel est aussi source de confiance car il rend les relations sociales fiables, en les fondant sur des valeurs partagées.

Sans investissement, pas de développement. Investir dans le développement du capital culturel, c'est renforcer sa puissance d'innovation. Parler d'investissement culturel et non pas de dépense culturelle n'est pas anodin. L'investissement culturel est un levier, il possède un pouvoir de moteur et de facilitateur du développement. Et il n'y a pas d'autre sujet du développement que les personnes et leurs interactions sociales. Ce sont les personnes et leurs interactions qui font l'économie.

Le capital culturel est le seul qui peut légitimement être en croissance exponentielle et infinie. Si deux personnes échangent un objet, chacune repart avec un objet ; si elles échangent un savoir, chacune repart avec plus de deux savoirs. Et ce sont ces savoirs démultipliés, source de développement des personnes et de leurs relations sociales, qui leur permettront de prendre part au développement de l'économie.

21 Extrait des propos de Frédéric Deval, directeur du Programme Musiques Transculturelles à la Fondation Royaumont exprimés, à titre personnel, dans le Dossier de la Documentation française mentionné en note précédente.

22 Ce paragraphe reprend le texte d'une commande d'intervention, devant se tenir à Lyon le 3 juin 2015, faite par l'association *Culture pour tous* à Patrice Meyer-Bisch, philosophe, initiateur de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels citée en introduction (note 4), coordinateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et droits de l'homme (IIEDH), et Chaire UNESCO des droits de l'homme et de la démocratie, Université de Fribourg (Suisse).

PROPOSITIONS

Dès lors, les propositions suivantes nous semblent pouvoir être avancées :

BIEN APPRÉCIER L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES BUDGETS CULTURELS ET EN RENFORCER LA DIMENSION MÉTROPOLITAINE

La recherche d'une nouvelle combinaison de financements publics, privés, participatifs ne s'improvise pas et prend nécessairement du temps. Sauf à vouloir mettre en cause les activités et initiatives culturelles d'ores et déjà en place, toute réduction budgétaire a nécessairement des effets négatifs. Si certains redéploiements doivent sans doute être initiés, y compris pour renforcer la dimension métropolitaine de la culture comme il est ici proposé, de telles inflexions ne peuvent être mises en œuvre que progressivement et avec la participation des acteurs concernés.

De la même façon, le Pôle pourrait inciter les territoires qui le composent à penser à l'échelle macro les politiques culturelles, lesquelles ne se résument pas à une politique de l'offre ni au financement de ce qui existe ou a toujours existé, notamment au plan institutionnel.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL DANS LE SECTEUR CULTUREL

Nous avons noté que de nombreuses initiatives innovantes en matière culturelle, y compris à l'heure du numérique, se développaient en empruntant les formes institutionnelles de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mais aussi PTCE, SCIC ...).

Dans le même état d'esprit, qui ne vise pas à une logique exclusivement marchande, quantitative, ne comptant que les touristes, les recettes ou les publics, sans évaluer les effets sur le développement des personnes dans leur diversité et sur le « vivre ensemble », l'entrepreneuriat social se développe dans le champ culturel comme dans le champ social. Il pourrait être de la responsabilité du Pôle de faire (ou faire faire) l'inventaire de ces initiatives touchant à la culture afin de favoriser leur développement, voire leur mutualisation à l'échelle métropolitaine.

DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE DU FINANCEMENT MULTI-PARTENARIAL DE LA CULTURE, NOTAMMENT SUR LE MÉCÉNAT

Il a pu être souligné que le mécénat, pourtant fiscalement très largement encouragé en France, ne se destinait que rarement au domaine culturel, même circonscrit aux œuvres artistiques, particuliers et entreprises préférant d'autres domaines d'intervention. Même si un tel mécénat exclusivement culturel doit continuer à être incité (pour participer par exemple à

l'acquisition d'œuvres artistiques dans tel ou tel musée ou établissement culturel), il pourrait être promu par le Pôle, notamment au sein de la Conférence Economique, l'idée d'un mécénat dans lequel la culture servirait précisément de levier ou facteur pour la promotion d'autres objectifs sociaux ou environnementaux, en termes par exemple d'insertion ou d'éducation.

Plus généralement, précisément parce que les enjeux et modalités du financement des activités culturelles sont désormais complexes, et dans un contexte de contrainte financière croissante *a priori* défavorable à la « promotion de la culture » pourtant à compter au nombre des objectifs des pôles métropolitains selon la loi MAPTAM, le Pôle pourrait s'assigner un rôle explicite de « facilitateur » en ce domaine en développant une capacité d'expertise et d'ingénierie à son niveau, notamment par mutualisation des expériences et bonnes pratiques déjà existantes en ce domaine dans les différentes agglomérations qui le composent et veille sur les possibilités de financement ouvertes à l'échelle nationale (ex. : maintien des subventions de l'Etat si maintien des subventions des collectivités territoriales) ou européenne.

Dans un même ordre d'idée, le Pôle pourrait aider à la création d'un organisme d'aide à la gestion des petites et moyennes compagnies artistiques de façon mutualisée. L'administration est un problème permanent et crucial pour elles dans un contexte de plus en plus techniquement complexe. L'exemple de l'Association « Filages » dans la Région Nord Pas de Calais pourrait être étudié.

DÉVELOPPER DES LIEUX D'INCUBATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À L'ÉCHELLE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN, NOTAMMENT DANS LES ARTS NUMÉRIQUES

Les Conseils de développement avaient déjà avancé une telle idée dans leur Contribution de juin 2011. Il s'agirait d' « identifier des espaces pour des projets artistiques émergents, comme on le fait dans le domaine économique (exemples des pépinières d'entreprises) ». La spécificité du monde culturel pourrait lier fabrique et résidence au travers de ces pépinières d'entreprises artistiques. Cette proposition nécessiterait naturellement un investissement financier et matériel nettement plus conséquent que les propositions précédentes.

Elle pourrait toutefois être de fait couplée à la promotion de pépinières ou d'hôtels d'entreprises tels que veut les promouvoir le Pôle, la dimension culturelle, particulièrement associée au numérique, étant alors un axe de sélection des projets pouvant bénéficier de ces dispositifs d'appui public. Il s'agirait ainsi de :

- > favoriser l'implantation de lieux de création dont le cahier des charges mixe la création artistique et le développement économique. Dans le cas des arts numériques sur le métropole lyonnaise, la mise en relation avec les opérateurs de la French Tech semble un des leviers à exploiter.

- > développer l'implantation d'un réseau de Fab-Lab sur chaque territoire, en veillant à ce qu'ils assurent un accès public contrairement aux Fab-Shop, possédant le même type d'équipement mais fonctionnant uniquement sur la vente de leurs services aux entreprises.

- > Afin de soutenir ces lieux de convergences culturelles, les collectivités du Pôle sont dotées d'un outil puissant : la maîtrise foncière et immobilière. La possibilité de proposer des loyers à très bas coût pour les artisans du bien commun s'avère en effet un levier essentiel pour favoriser des modèles économiques fragiles et les amener à trouver leur pérennité.

CONCLUSION

L'idée essentielle qui résulte de l'ensemble des propositions que nous avons avancées pour les axes de réflexion qui nous étaient proposées dans la saisine est bien que le Pôle métropolitain a indéniablement un rôle important à jouer de « **facilitateur** » pour « **promouvoir la culture** » dans l'espace de vie de ses habitants pour des raisons autant d'identité et de solidarité que de développement économique et d'attractivité.

La liste de ces propositions n'est en aucune façon à prendre ou à laisser. Il s'agit au contraire selon nous d'enclencher un processus qui prendra nécessairement du temps et qui est à concevoir comme fondamentalement « **à géométrie variable** » selon les agglomérations qui seront prêtes à s'engager dans la mise en œuvre de telles ou telles de ces propositions.

La feuille de route du Pôle métropolitain pour la période 2015-2017 est déjà arrêtée et il n'est donc pas proposé d'y inscrire dès maintenant un axe spécifique en lien avec les propositions de la CMCD. Rien ne semble par contre interdire d'élargir dès maintenant par des **expérimentations volontaires** en direction de ces propositions les actions déjà retenues qui touchent à la culture, par le biais notamment des résonances aux évènements culturels, à la valorisation du patrimoine, au déploiement de la Citycard, à la promotion du Jazz Day.

Pour initier une telle démarche, nous suggérons que puisse être organisé à l'automne 2015 un **séminaire de restitution** de nos réflexions et propositions à l'intention des élus du pôle métropolitain et de ses composantes ainsi qu'aux principaux acteurs culturels, publics ou associatifs, mais aussi économiques et sociaux, qui pourraient être parties prenantes dans la recherche et la construction d'une telle identité culturelle métropolitaine à partager. La CMCD pourrait ainsi se positionner comme co-organisateur avec le Pôle de cet évènement.

Ajoutons que ce pourrait être aussi certainement pour la CMCD l'occasion de nouer d'emblée avec les **Conseils de Développement des futurs nouveaux membres** institutionnels du Pôle des liens aussi riches et conviviaux que ceux qui ont pu être développés par nos quatre Conseils de développement des membres fondateurs à l'occasion de cette saisine.

RÉCAPITULATION DES PROPOSITIONS

Le groupe de travail estime que ces propositions sont encore à travailler et doivent être probablement priorisées, notamment au regard du critère de faisabilité du point de vue du Pôle.

Elles s'inscrivent dans une vision à moyen terme de ce que pourrait être une ambition à poursuivre par étapes successives.

Une telle sélection devrait également mettre en avant, dans une approche transversale, celles qui font sens à l'échelle de l'espace métropolitain.

1. DÉVELOPPER, DANS LE CHAMP DE LA CULTURE, DES ACTIONS FAVORISANT LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ MÉTROPOLITAINE

- ▶ *Intensifier et mieux partager l'information culturelle en direction du grand public à l'échelle de l'espace métropolitain*
- ▶ *Favoriser et promouvoir les mises en réseau des acteurs culturels professionnels et amateurs à l'échelle métropolitaine*
- ▶ *Favoriser et promouvoir la mobilité culturelle métropolitaine, notamment par la mutualisation de la tarification*
- ▶ *Promouvoir la culture scientifique et technique, industrielle et sociale*

2. ÊTRE ATTENTIF À COMBINER LES DEUX VOILETS : ATTRACTIVITÉ MÉTROPOLITAINE ET APPROPRIATION CITOYENNE

- ▶ *Développer le tourisme métropolitain et sa composante culturelle à l'interne comme à l'international*
- ▶ *Favoriser l'expression des dons de chacun, rendre les citoyens acteurs de la culture et en faire des ambassadeurs*
- ▶ *Repérer et révéler les nombreuses « pépites » culturelles locales, publiques, privées, associatives ou citoyennes*
- ▶ *Faire ensemble pour susciter une appartenance commune*

3. S'APPUYER SUR LA CULTURE COMME LEVIER DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE DANS L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- ▶ *Favoriser l'égalité de tous dans l'accès, les activités et les connaissances culturelles*
- ▶ *Renforcer et démultiplier les relations entre réseaux de l'action sociale et de l'action culturelle*
- ▶ *Susciter la mise en réseau, à l'échelle du pôle métropolitain, des initiatives culturelles et participatives dans le champ de la politique de la ville*
- ▶ *Etendre à l'échelle du pôle métropolitain l'expérience de "Charte de coopération culturelle" telle qu'initiée à l'échelle de l'agglomération lyonnaise*

4. VALORISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ACTIONS CULTURELLES, ET LES INSCRIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

- ▶ *Bien apprécier l'impact économique des budgets culturels et en renforcer la dimension métropolitaine*
- ▶ *Promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social dans le secteur culturel*
- ▶ *Développer une ingénierie du financement multi-partenarial de la culture, notamment sur le mécénat*
- ▶ *Développer des lieux d'incubation artistique et culturelle à l'échelle du pôle métropolitain, notamment dans les arts numériques*

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE TEXTE DE LA SAISINE 60

***ANNEXE 2 : RAPPEL DE L'ORGANISATION ET DU
CALENDRIER DE TRAVAIL DU GROUPE PROJET 62***

***ANNEXE3:PROGRAMMEDESVISITES-RENCONTRESET
LISTE DES PARTICIPANTS 63***



Installation de la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement

Jeudi 24 janvier 2013

Saisine n°1 sur la Culture

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, le Pôle Métropolitain est un « *établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace ..., et de développement des infrastructures et des services de transport ..., afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra départemental et infrarégional.* » (Art.L.5731-1 du CGCT)

Conformément à cet article, la convention de coopération signée entre les EPCI qui constituent le Pôle Métropolitain, s'est ainsi centrée sur quatre grandes politiques publiques qui présentent des enjeux de coopération, de synergies de moyens, de visibilité et d'expertise à l'échelle métropolitaine :

- l'économie, la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation,
- les déplacements et la mobilité durable,
- l'aménagement du territoire
- la culture, les sports et les loisirs

Ainsi avons-nous considéré la culture comme un enjeu d'intérêt métropolitain et ce pour quatre raisons majeures :

- la culture est un vecteur de développement économique
- la culture est un vecteur d'attractivité et de rayonnement
- la culture est un vecteur de cohésion territoriale et sociale
- la culture est un vecteur d'identité métropolitaine.

Ces quatre raisons majeures intrinsèquement liées justifient que nous vous sollicitons pour produire une réflexion et proposer des actions pour donner consistance et visibilité à cet enjeu métropolitain.

Nous le savons tous, l'attractivité des territoires est la conséquence de multiples facteurs au premier rang desquels la culture joue un rôle central :

- La culture comme facteur de développement économique. En effet, l'interaction entre technologies et culture a toujours existé comme contributrice du développement du territoire et de ses mutations, comme de l'appréhension de son futur. Dans une période récente, les technologies émergentes ont permis de revisiter certains événements culturels, les donnant à voir différemment, les orientant vers des publics élargis. Elles permettent aussi, pour les personnes, de les aider à éclairer des orientations et des choix professionnels en matière de créativité culturelle. Pour autant la dimension économique générale reste peu valorisée.
- La culture entendue au sens des événements de dimension nationale et internationale, et ils sont nombreux sur le territoire métropolitain. (Biennale de la danse, Biennale d'Art Contemporain, Biennale du Design, Jazz à Vienne...). Ils contribuent de plus en plus à l'attractivité et au rayonnement d'un territoire. Ainsi dans un monde fortement concurrentiel, la culture différencie les métropoles et devient un atout décisif dans la mondialisation.
- La culture comme facilitateur du lien social. Les projets culturels participent de la construction d'une cohésion territoriale en jouant le rôle de tiers unificateurs, rassembleurs dans lesquels une population se reconnaît et se coalise. La culture est un des leviers possibles pour produire de la cohésion sociale à l'échelle des quartiers, des agglomérations, de la métropole. Par «le brassage social» qu'elle engendre, elle participe de la production du vivre ensemble.
- La culture au sens patrimonial par les richesses archéologiques, architecturales, historiques, scientifiques, techniques et industrielles qui façonnent la mémoire collective d'un territoire et que les habitants du Pôle Métropolitain doivent partager pour se l'approprier ou se la réapproprier. Elles forment un habitus distinctif entre les habitants de l'aire métropolitaine qui les caractérise et serait constitutif de ce qui pourrait être nommé une identité métropolitaine.

Quatre acceptions, quatre dimensions de la culture, liées, imbriquées, indissociables pour lesquelles le Pôle Métropolitain doit engager une réflexion stratégique et opérationnelle d'envergure et qui constitue l'objet de cette première saisine adressée à la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement.

Cette première saisine est pour nous l'occasion de réaffirmer notre vision du développement d'un territoire pour contribuer au bien vivre et au bien-être des populations qui constituent le Pôle Métropolitain. En cela la culture joue un rôle important qu'il nous faut appréhender sous toutes ses dimensions. C'est ce à quoi nous vous engageons afin de nous éclairer pour rendre plus pertinentes les décisions qu'il nous reviendra de prendre.

Annexe 2 : Rappel de l'organisation et du calendrier de travail du groupe projet

- Saisine de la CMCD par le Pôle Métropolitain le 24 janvier 2013
- Mise en place le 17 mai 2013 par la CMCD d'un groupe-projet « Culture » dont les membres ont été désignés par chacun des conseils. Ce groupe est composé de:
- Pour le CD du Grand Lyon : Simone Blazy, Michèle Daclin, Jean-Paul Dumontier, Jean Frébault, Henri Jacot, Pierre-Yves Tesse
 - *Pour le CD de Saint-Etienne Métropole : Bernard Allombert, François Clamart, Roland Comte, Bernard Fayolle, Maurice Galland, Michel Mazziotta*
 - *Pour le CD de ViennAgglo : Nathalie Boudart, Stéphanie Dofs, Nasser Hadj*
 - *Pour le CD Nord-Isère : Régis Boinay, François Guignot*
- Le groupe projet est piloté par Simone Blazy avec l'appui de Bernard Allombert, puis d'Henri Jacot (pour la coordination rédactionnelle du rapport final)
- Le projet vidéo est coordonné par Bernard Allombert et Stéphanie Dofs
- Le groupe-projet s'est réuni 12 fois, le plus souvent dans les locaux du pôle métropolitain à Givors :
 - **2013** : 17 mai, 25 juin, 3 septembre, 9 octobre
 - **2014** : 4 février, 2 juin, 29 septembre, 17 décembre
 - **2015** : 4 février, 18 mars, 15 avril, 7 mai
- Plusieurs réunions préparatoires ou complémentaires à ces réunions du groupe-projet de la CMCD se sont tenues à l'initiative et sur le territoire de chacun des Conseils de développement. Les membres de ces groupes de travail propres à chaque Conseil de développement ont également contribué utilement à la rédaction du projet d'avis.
- Le 28 novembre 2013, un premier état des travaux a été présenté à la Commission « Culture » du Pôle Métropolitain.
- Quatre visites-rencontres ont été organisées en 2014 dans les territoires du pôle métropolitain (cf. programmes et intervenants rencontrés en Annexe 3) :
 - *A Saint-Étienne Métropole, le 12 mai 2014*
 - *A ViennAgglo, le 27 septembre 2014*
 - *A la CAPI, le 20 novembre 2014*
 - *Au Grand Lyon, le 4 décembre 2014*
- Y ont participé, à une ou plusieurs d'entre elles, plus de quatre-vingt membres titulaires ou associés des quatre Conseils de développement (cf. listes annexe 3)
- Coordination technique du rapport, de la vidéo et des visites, assurée par Jeanine Marcon, Karine LeBorgn', Timothée Tainturier et Emmanuelle Gueugneau

Programme de la journée à Saint-Etienne Métropole 12 Mai 2014

- **9h00 - Halle 01, Novaciéries - Saint-Chamond**
Créativité industrielle et scientifique
« Une culture qui trouve ses racines dans le passé industriel et minier. »
- **10h30 - Nouveau Théâtre Beaulieu - Saint-Etienne**
Innovation sociale
« Un passé minier et industriel qui a créé une ambiance, une convivialité propre au territoire, une culture du faire-ensemble : une culture vecteur de lien social et de créativité. »
- **12h00 - Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne - Saint-Priest en Jarez**
Aperçu des expositions et déjeuner
- **14h30 - Futur site de La Comédie - Quartier Plaine Achille à Saint-Etienne**
Création artistique
« Des pratiques qui constituent un terreau propice à un foisonnement de structures, compagnies de spectacles vivants sous toutes ses formes. »
- **16h00 - Le Mixeur - 5 rue Javelin Pagnon à Saint-Etienne**
Innovations croisées, le Design un champ partagé
« Ces pratiques culturelles, cette base industrielle forte se traduisent aujourd'hui par des innovations croisées (urbain, économie, culture, design, enseignement, habitants...) »
- **16h30 - Cité du Design - 3 rue Javelin Pagnon à Saint-Etienne**
Clôture de la journée
- **18h00 - Arrivée à Saint-Chamond**

Programme de la journée à ViennAgglo

27 Septembre 2014

- **8h30 - Espace Saint Germain - Vienne**

 - **Accueil des participants**

 - Présentation de l'espace et de la reconversion du site

 - Présentation de la journée

- **9h30 - Centre Ancien - Vienne**

 - **Escapade à pieds à la découverte du patrimoine Antique et du Moyen Âge, de sites historiques reconvertis, du marché de Vienne et de ses producteurs**

 - Echanges sur culture vecteur de développement économique – culture et pratiques amateurs – culture vecteur d'attractivité et de rayonnement - culture et gastronomie

- **12h30 - Esplanade Saint Vincent - Vienne**

 - **Les vins des coteaux de Seyssuel : présentation et dégustation**

 - Echanges sur culture et gastronomie

 - **Déjeuner à partir de produits locaux**

- **14h00 - Découverte des pépites méconnues de l'agglomération**

 - **De la distillerie de Vilette de Vienne à la Vallée de la Gère en passant par la chapelle d'Illins et la zone d'activités des tanneries de Pont Evêque.**

 - Echanges sur culture et gastronomie – culture et patrimoine – culture : Art/ Créativité/Economie créative

- **18h30 - Retour à l'espace Saint Germain**

- **20h30 - Théâtre Saint Martin - Vienne (en option)**

 - **Culture et pratiques associatives**

 - Rencontre avec les comédiens et les bénévoles du Théâtre

Programme de la journée à la CAPI

20 Novembre 2014

- **9h30 - Les Grands Ateliers - Villefontaine**
Accueil des participants et présentation de la journée
Culture scientifique et industrielle
Les Grands Ateliers et leur importance sur le territoire
Visite en car de la ville nouvelle avec explications sur ASTUS, lien avec les centres de recherches des cimentiers, patrimoine en pisé
Retour aux Grands Ateliers et visite
Déjeuner
- **13h30 - Marais de Bourgoin-Jallieu - Ballade itinérante**
Patrimoine naturel à travers les marais
- **14h30 - Musée de Bourgoin-Jallieu - Bourgoin-Jallieu**
Patrimoine littéraire du territoire
Culture et patrimoine
- **15h30 - Les Abattoirs - Bourgoin-Jallieu**
Rôle de l'agglomération dans la culture
Concert *live*
Plan Local d'Education Artistique / réseau des médiathèques, théâtre et Conservatoire / Biennale du Cirque
Lien entre culture et sentiment d'appartenance
- **18h00 - Retour aux Grands Ateliers**

Programme de la journée au Grand Lyon

4 Décembre 2014

- **9h30 - Skyroom de la Tour Oxygène - Lyon**

Accueil des participants

Trois « conteurs » du territoire : Anne-Marie Comparini, Simone Blazy et Jean Frébault

- **10h30 - Pôle Pixel - Villeurbanne**

Culture et numérique

Explication de ce qu'est le Pôle Pixel

AADN - Tiers lieu lyonnais des Arts et cultures numériques, Visite du Lablab

Déjeuner

- **14h00 - Pôle Pik - Bron**

Création artistique et vivre ensemble

La culture hip hop dans la Métropole - l'implication des habitants dans le défilé de la Biennale de la Danse

Témoignages sur diverses initiatives culturelles ou artistiques dans l'Est lyonnais impliquant des habitants (en lien avec la politique de la ville) : Centre Social Gérard Philippe à Bron Terrailon « CéléBRON » et MJC Laennec, quartier Mermoz-Nord Lyon 8ème : « Prenez Racine ! »

- **16h30 - Villa Créatis, Techtera - Lyon**

Créativité industrielle et scientifique

L'innovation de l'industrie textile

- **18h00 - Déambulation dans les rues - Lyon**

Événementiel et rayonnement touristique

Collation à la CCI

Répétition de la Fête des Lumières

PRÉSENTS AU MOINS À L'UNE DES QUATRE VISITES

CdD	NOM	Prénom	CdD	NOM	Prénom
Grand Lyon	ABEILLE	Maurice	Grand Lyon	JACOT	Henri
SEM	ALLOMBERT	Bernard	ViennAgglo	KORN	André
Grand Lyon	ANGLARET	Irène	Nord Isère	KUHN	Jean-Claude
Nord Isère	ARMANET	Raymond	Nord Isère	LACOUR	Yves
Grand Lyon	BALUME	Ya Mutuale	ViennAgglo	LAGOUY	Roland
Grand Lyon	BARNAVON	Pierre	ViennAgglo	LARDY	Laurent
Grand Lyon	BEARD	Jocelyne	SEM	LAROCHE	Bernard
Nord Isère	BETTETO	Germain	SEM	MARTIN	Chantal
SEM	BLAES	Chantal	Grand Lyon	MASSON	Jean Paul
Grand Lyon	BLAZY	Simone	SEM	MAZZIOTTA	Michel
Nord Isère	BOINAY	Régis	ViennAgglo	MELIKIAN	Paul
Nord Isère	BONNAIRE	Christian	Nord Isère	MILLEFERT	Maurice
ViennAgglo	BOUDART	Nathalie	Nord Isère	MOLINES	Michel
Nord Isère	BOYER	Pierre-Olivier	ViennAgglo	MONNERET	Jean
SEM	BRASSET	Béatrice	SEM	MOREL JOURNAL	Christel
SEM	CHAMPAILLER	André	Nord Isère	MYOTTE	Karine
Nord Isère	CHANUT	Annie	SEM	NAITL KHADIR	Mohamed
SEM	CHASTEL	Philippe	Nord Isère	OLIVIER	Myriam
SEM	CLAMART	François	SEM	PAYS	Jean-Claude
Grand Lyon	COMPARINI	Anne-Marie	Grand Lyon	PEILLON	Pierre
SEM	COMTE	Roland	Grand Lyon	PELORCE	Françoise
SEM	CREVEAUX	Patricia	SEM	PICOLET	Jean Pierre
Grand Lyon	DACLIN	Michèle	Nord Isère	POT	Gilbert
Grand Lyon	DALMAIS	Christiane	Grand Lyon	POTHIN	Georges
Nord Isère	DARMEDRU	Jean-Yves	SEM	RAYNAUD	Virginie
Nord Isère	DELL'OVA	Jean-Paul	Grand Lyon	ROCHE	Hélène
ViennAgglo	DOFS	Stéphanie	SEM	ROCHETTE	Michel
Grand Lyon	DUJARDIN	Philippe	Grand Lyon	RODRIGUE	René
Grand Lyon	DUMONTIER	Jean Paul	SEM	ROGERS	Mireille
Nord Isère	DUTHION	Jean-Michel	SEM	ROSENSTIEL	Christophe
SEM	EXBRAYAT	Gaby	Grand Lyon	ROUBINET	Violaine
SEM	FAYOLLE	Bernard	SEM	ROUX-PHILIBERT	Lorraine
SEM	FEL	Daisy	Grand Lyon	SALAGER	Michel
Grand Lyon	FREBAULT	Jean	SEM	SAMOUILLE	Etienne
Grand Lyon	GALLAND	Marie-Cécile	SEM	SKRZAT	Catherine
SEM	GALLAND	Maurice	ViennAgglo	STENGER	Martine
ViennAgglo	GENEY	Jean Pierre	Grand Lyon	TESSE	Pierre Yves
ViennAgglo	GEOFFRAY	Gérard	Grand Lyon	TRUCHET	Jean-Paul
CAP	GIDON	Roger	ViennAgglo	VANSSONS	Adrien
SEM	GOSSEL	Hélène	Grand Lyon	VILLARD	Marie Françoise
Nord Isère	GUIGNOT	François	Nord Isère	VILLEBROD	Pascal
Grand Lyon	HERPIN-KAY	Isabelle	Nord Isère	WAGNON	Bernard
Nord Isère	JACOB	Georges	Grand Lyon	WELKER	Jacques

► SEM : Saint-Etienne Métropole

Avis téléchargeable sur le site des quatre Conseils de Développement :

- ▶ <http://www.agglo-st-etienne.fr/vie-democratique/conseil-de-developpement/contributions-du-conseil/>
- ▶ <http://cdd.millenaire3.com>
- ▶ <http://www.codevni.fr>
- ▶ <http://cdd.viennagglo.fr/>

Contacts:

- ▶ Conseil de Développement Saint Etienne Métropole : Jeanine MARCON et Allison COMTE
 - > jeanine.marcon@saint-etienne-metropole.fr
 - > allison.comte@saint-etienne-metropole.fr
- ▶ Conseil de Développement Grand Lyon Métropole :
 - > conseildedeveloppement@grandlyon.com
- ▶ Conseil de Développement Nord Isère : Timothée TAINURIER
 - > t.tainturier@codevni.fr
- ▶ Conseil de Développement ViennAgglo : Karine LE BORGNIER
 - > kleborgn@viennagglo.fr